

Grandir

S'épanouir

Concierter

Explorer

Accompagner

Animer



# BIEN GRANDIR À LA ROCHE-SUR-YON

**PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE  
2023-2026**

-

## Rendre possible la réussite de chaque enfant à La Roche-sur-Yon

-

Le Projet Éducatif de Territoire (PEDT) est la traduction de notre politique volontariste de fédérer les énergies présentes à La Roche-sur-Yon, en vue d'offrir à chaque enfant un parcours éducatif à la fois cohérent et de qualité, intégrant pleinement le rôle des familles. C'est en poursuivant ces objectifs que ce PEDT a été conçu, pour être mis en œuvre dès la rentrée 2023.

Nous avons, à La Roche-sur-Yon, l'ambition de répondre au mieux aux besoins des familles qui vivent et s'installent dans notre ville. Notre Projet Éducatif De Territoire s'articule ainsi avec les autres dispositifs que sont la Convention territoriale globale à l'échelle de l'Agglomération, mais également l'ensemble des actions développées au sein de nos différentes structures pour veiller à ce que nos enfants puissent grandir dans les meilleures conditions, dans l'affirmation de nos valeurs et le respect des principes partagés de notre République.

Retranscrits sous la forme de fiches-actions, ces projets sont le résultat d'une importante concertation des acteurs locaux, guidés par les grandes orientations de notre mandature. Il s'agit d'une méthode qui vise à permettre une meilleure appropriation par les équipes dans les établissements scolaires et de la petite enfance, mais aussi par les parents.

Nous avons souhaité, chacune et chacun dans nos compétences respectives, faire de ce PEDT un véritable outil pour faciliter le travail des acteurs engagés sur le terrain, qui accompagnent chaque jour les jeunes Yonnaises et Yonnais, et contribuent ainsi à leur développement et à leur épanouissement. Qu'ils soient ici remerciés pour le travail qui s'engage ainsi pour les trois prochaines années.

Luc Bouard  
Maire de La Roche-sur-Yon  
Président de La Roche-sur-Yon Agglomération  
Conseiller Départemental de la Vendée

## - SOMMAIRE -

Préambule de Monsieur Besseau adjoint au Maire en charge de l'éducation.....	page 4
<b>L'EDUCATION EN CHIFFRES à La Roche-sur-Yon .....</b>	<b>page 6</b>
<b>1 PRESENTATION DU CONTEXTE</b>	
<b>1.1. Pilotage et concertation.....</b>	<b>page 7</b>
1.1.1 L'animation et la gouvernance du PEDT, une articulation en 4 temps	
1.1.2 La concertation avec les acteurs et partenaires éducatifs	
<b>1.2. Périmètre et public du PEDT.....</b>	<b>page 11</b>
1.2.1 L'organisation en temps et hors temps scolaire	
1.2.2 La politique tarifaire	
1.2.3 Modalités d'inscriptions pour les familles	
1.2.4 L'inclusion des enfants à besoins éducatifs particuliers	
1.2.5 Locaux utilisés hors temps scolaire	
<b>1.3. Transfert de responsabilités et sécurité des transitions</b>	<b>page 15</b>
1.3.1 En journée	
1.3.2 Le mercredi	
<b>2. LE PROJET</b>	
<b>2.1. Implication de la communauté éducative .....</b>	<b>page 18</b>
<b>2.2. Fondements du PEDT .....</b>	<b>page 20</b>
2.2.1 Les enseignements du précédent PEDT	
<b>2.3. 2 ENJEUX, 8 OBJECTIFS.....</b>	<b>page 23</b>
2.3.1 Un travail plus collaboratif entre les partenaires éducatifs du territoire	
2.3.2 Des enfants bénéficiant des mêmes chances pour grandir et s'épanouir sur le territoire yonnais	
<b>2.4. Objectifs et plan d'actions .....</b>	<b>page 26</b>
<b>2.5. L'évaluation .....</b>	<b>page 38</b>
<b>2.6. Valorisation de la démarche .....</b>	<b>page 38</b>
<b>2.7. En demande de labellisation PLAN MERCREDI .....</b>	<b>page 39</b>
<b>3. LES ANNEXES –5 documents annexés .....</b>	<b>pages 41 à 48</b>



## A l'attention des membres de la commission PEDT :

Le nouveau Projet Educatif de Territoire 2023-2026, élément fort de la politique éducative de la Ville, traduit l'ambition de La Roche-sur-Yon de proposer un parcours éducatif cohérent et de qualité pour les jeunes enfants yonnais pour les trois ans à venir.

Il s'appuie sur les projets et dispositifs portés par les directions des services municipaux, scolaires et associatifs. Il est construit à partir des enseignements du précédent PEDT et prend en compte les nouveaux enjeux éducatifs ainsi que les préoccupations sociétales, économiques, climatiques, environnementales actuelles.

Ce Projet Educatif De Territoire va dessiner les contours du nouveau paysage éducatif pour les enfants et jeunes yonnais. Il réaffirme les ambitions de la politique éducative portées par le conseil municipal.

Je souhaite que ce PEDT, nourri des valeurs républicaines, soit le terrain de nouveaux questionnements liés à l'enfance et à la jeunesse. Il prépare aussi les prémices de la politique jeunesse à destination des 15-25 ans, en cours d'élaboration pour l'horizon 2025 et notamment autour de l'engagement des jeunes et de l'inclusion des enfants à besoins particuliers.

Sa construction a nécessité l'implication et la disponibilité d'un nombre important de partenaires éducatifs du territoire yonnais investis sur la question éducative.

Je les remercie chaleureusement ici pour l'investissement et la qualité des réflexions partagées au cours de ces derniers mois, tant sur la partie évaluative pour le précédent PEDT que pour sa partie élaborative.

Je souhaite que tout le travail partenarial mené en amont, en phase avec les besoins et les attentes des enfants et jeunes yonnais, se concrétise de manière réaliste et fidèle à travers ce projet, au service d'une ambition partagée.

Jacques BESSEAU  
Adjoint au Maire en charge de l'Education

A La Roche-sur-Yon, les dispositions prises dans le cadre de la réforme de l'aménagement des rythmes éducatifs relatif à l'organisation du temps scolaire par décret du 24 janvier 2013 et le décret du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire ont conduit à la mise en place d'un PEDT en 2017-2020 après un temps de transition avec le précédent Projet Educatif Local, suivi d'un PEDT pour la période 2020-2023.

Depuis 2018, les PEDT yonnais sont bâtis sur une organisation de la semaine scolaire différenciée entre écoles maternelles et élémentaires, particularité décidée conjointement entre les services académiques et la Ville de La Roche-sur-Yon et qui fait l'objet d'une demande renouvelée pour la période 2023-2026.

**La Roche-sur-Yon met en œuvre sur le territoire de la ville la compétence éducation conformément aux articles L. 212-1 à L. 212-15 du code de l'éducation. Les accueils de loisirs péri et extra-scolaires sont gérés par l'AMAQY dans le cadre d'une convention (délibération du conseil municipal du 22 décembre 2022). La restauration scolaire est mise en œuvre intégralement en régie, de la production (au centre municipal de restauration) à la distribution.**

**Aujourd'hui, le nouveau PEDT est élaboré pour les années scolaires suivantes :**

- **2023-2024 ;**
- **2024-2025 ;**
- **2025-2026.**

Il a été élaboré sans l'accompagnement d'une fédération membre du Groupe d'Appui Départemental (GAD).

Une demande de labellisation du Plan Mercredi est faite conjointement au dépôt de ce PEDT.



# L'ÉDUCATION EN CHIFFRE

## POPULATION



56 000 habitants dont  
24 % de jeunes de  
moins de 20 ans

Quartier Val d'Ornay  
Population vieillissante



3 quartiers en Politique de la ville :  
Jean Yole, Liberté Zola, Vigne-aux-Roses

4 quartiers concentrant les fragilités sociales  
(14% avec un revenu < au taux de pauvreté)  
Garenne-Pyramides, Jean Yole, Liberté, Vigne-  
aux-Roses

## ÉDUCATION

**15** GROUPES SCOLAIRES PUBLIQUES ET 3147 ENFANTS



1148 maternelles  
1999 élémentaires  
140 classes

50  
atsems

120  
animateurs

70 agents  
restauration et  
entretien

**10** ECOLES SOUS CAPE  
(5 GROUPES SCOLAIRES)

Jean Yole Jean Moulin  
Laënnec Pyramides  
Pont boileau

**6** GROUPES SCOLAIRES PRIVÉS ET 1325 ENFANTS



385 maternelles  
940 élémentaires

16 accueils  
périscolaires

15 accueils de loisirs  
le mercredi matin  
"Les P'tits Mercredis"

16 restaurants  
scolaires et un  
centre municipal  
de restauration

360 activités per  
éducatives par  
semaine en  
élémentaire

un Conseil  
Municipal des  
Jeunes



6 accueils de loisirs  
associatifs Amaq



3 Instituts médico-éducatifs (IME)  
1 accueil de loisirs associatif  
inclusif (Loisirs Pluriel)

9 collèges

Publics  
Haxo : 693  
Renoir : 643  
Herriot : 660  
Gondoliers : 525

Privés  
Richelieu : NC  
Sacré-Cœur : 665  
Saint Louis : 666

5 Accueils  
Jeunesse  
associatif Amaq  
11-17 ans

2 clubs  
passerelles  
associatif Amaq  
10-13 ans

Petite Enfance

3 multi-accueils  
2 haltes garderies  
1 lieu Accueil parents,  
La Ronde



1 dispositif de Programme de réussite éducative  
1 dispositif d'accompagnement à la scolarité et de soutien scolaire



Un conservatoire,  
un musée, une  
école d'art



Les associations et clubs sportifs et culturels,  
l'association Amaq, les fédérations  
d'éducation populaire pour l'accès au sport  
et à la culture, aux séjours vacances et aux  
formations des acteurs éducatifs



# 1 Présentation du contexte



## 1.1 Pilotage et concertation

La **construction** du PEDT, depuis la méthodologie de l'évaluation du précédent PEDT jusqu'à son élaboration, a été réfléchi dans le cadre d'une démarche partenariale entre institutions, associations et services municipaux associés, entre septembre 2022 et juin 2023, à travers des entretiens, des recueils de données, et par le biais des comités de pilotage et les réunions en micro-territoire PEDT. Quatre comités de pilotage entre décembre 2022 et juin 2023 ont marqué les étapes de concertation et de réflexion du nouveau PEDT.

### 1.1.1 L'animation et la gouvernance du PEDT, une articulation en 4 temps :

#### Comité de Pilotage

**Membres** : Élus en charge de : Éducation, Petite Enfance, Jeunesse, Culture, Sport, Inclusion  
Représentants signataires du PEDT : CAF, Éducation Nationale.  
Représentants de parents.  
4 Représentants Associatifs : AMAQY + Ass. Sportive + Ass. Culturelle + Ass. Loisirs Pluriels, sous réserve de leur accord.  
Directions et services municipaux : Direction Générale + Direction Éducation.  
**Périodicité** : 2 à 3 réunions par an.  
**Rôle** : impulser, décider, ajuster les objectifs et actions liées.

#### Comité d'animation du PEDT

**NOUVEAU !**

**Membres** : Directions et services municipaux (Éducation, Petite Enfance, Jeunesse, Culture, Sport), la coordination AMAQY, 2 directions d'écoles.  
**Périodicité** : 5 réunions par an.  
**Rôle** : assurer l'interface entre les comités, commissions au niveau du territoire yonnais, être force de propositions, suivre la mise en œuvre des actions et leur évaluation en cours de PEDT, agir comme facilitateur, préparer les comités de pilotage.

#### L'assemblée des partenaires

**NOUVEAU !**

**Membres** : Les partenaires éducatifs dans le périmètre du PEDT.  
**Périodicité** : 1, 2 fois par an.  
**Rôle** : se connaître, faire connaître son projet/son association, partager des savoirs, des expériences, des compétences pour faciliter et améliorer le réseau du PEDT.

#### Commission de suivi en micro-PEDT

**Membres** : Partenaires du territoire concerné : écoles, parents, coordonnateurs culturels, atsem, médiathécaires, éducateurs sportifs et de jeunes enfants, directeurs Accueils Collectifs de Mineurs, directions des maisons de quartiers...  
**Périodicité** : 2 à 3 par an, sur les 4 micro-territoires.  
**Rôle** : créer un réseau de partenaires au niveau local, échanger sur des sujets éducatifs, proposer des actions.



## Zoom sur les nouvelles propositions pour la gouvernance

### Comité de pilotage :

Il est proposé aux 2 Inspecteurs Education Nationale de circonscription de La Roche-sur-Yon d'être les représentants de l'Education nationale. Les associations ont une place plus importante. Elles sont choisies pour leur représentativité.

### Comité d'animation du PEDT :

Il est composé des coordonnateurs ou responsables de services municipaux, de la coordination Enfance-Jeunesse de l'AMAQY et de deux représentants de directions d'écoles (1 maternelle, 1 élémentaire). Il est animé par la coordonnatrice du PEDT.

Ce comité d'animation agit à un triple niveau :

- ① Il centralise les actions et est force de propositions, avec les partenaires, pour construire le dispositif d'évaluation ;
- ② Il facilite les liens et la communication entre les partenaires et notamment avec les référents en charge des différentes actions du PEDT (cf. le zoom sur le référent en partie 2.3.1 Objectifs et plan d'actions) ;
- ③ Il prépare les comités de pilotage, son travail est gage pour ces derniers d'efficacité.

### L'assemblée des partenaires :

Cette assemblée des partenaires a vocation à faire connaître et permettre l'émergence de réseaux entre les partenaires de l'éducation à la Roche-sur-Yon. Tournée vers les échanges et les partages de pratiques professionnelles, cette assemblée est notamment l'occasion de moments conviviaux afin de renforcer l'esprit collectif. Sa 1<sup>ère</sup> édition est envisagée pour 2024.

### Commissions de suivi en micro-PEDT :

Les réunions en « territoires micro-PEDT » ont démontré un intérêt partagé. Elles agissent en faveur de la mise en vie du réseau partenarial, car elles permettent l'interconnaissance entre les personnes et ce, dans un périmètre plus réduit, plus proche des ressources et des problématiques du territoire. Ces réunions deviennent les commissions de suivi micro-PEDT avec un découpage en 4 micro-territoires\* à l'identique pour 2023-2026. Elles sont renouvelées dans les contenus et s'ouvrent à de nouveaux participants, ponctuellement ou régulièrement, selon les points d'intérêts relevés en micro-territoires PEDT.

#### Micro-Territoire Jean Yole Pyramides Rivoli (bleu sur schéma suivant)

3 groupes scolaires (Jean Yole, Pyramides, Rivoli), structures sportives, culturelles dont la médiathèque Senghor, La Ronde espace d'accueil Petite Enfance, ALSH Golly, Jeunesse, maisons de quartier Jean Yole et Pyramides etc.

#### Micro-Territoire Val d'Ornay Forges (violet, orange sur schéma)

4 groupes scolaires (Flora Tristan, Généraudière, Angelmière, Jean Moulin avec dispositifs spécifiques comme l'UEMA, IEM, UPE2A, Scolarisation moins de 3 ans), structures sportives, culturelles dont la médiathèque Leclerc, accueil Petite Enfance, ALSH Angelmière et Loisirs Pluriel, Jeunesse, maisons de quartier du Val d'Ornay, Forges et Saint André etc.

#### Micro-Territoire Centre-Ville (jaune, vert clair sur schéma suivant)

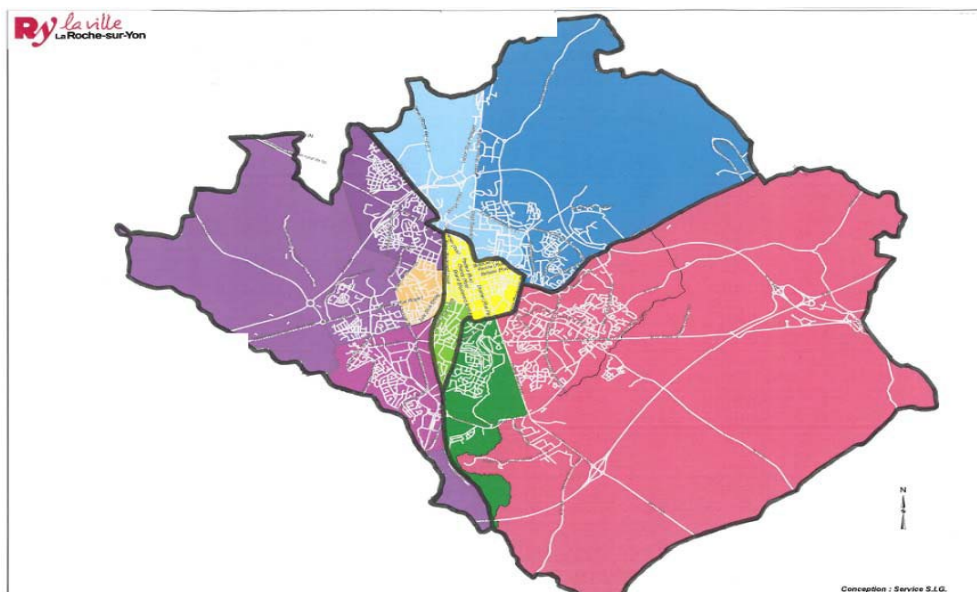
6 groupes scolaires (Laennec, L. Gluard, Victor Hugo-Montessori, Roy-Malraux, Montjoie), structures sportives, culturelles dont la médiathèque Rabier, accueil Petite Enfance, ALSH Liberté, Jeunesse, maisons de quartier Pont Morineau et Liberté etc.

#### Micro-Territoire Bourg Vallée Verte (rose, vert foncé sur schéma)

3 groupes scolaires (Moulin Rouge, Pont Boileau, Marcel Pagnol), structures sportives, culturelles dont la médiathèque Sabaud, accueil Petite Enfance, ALSH du Bourg, de la Vallée verte et de Pont Boileau, Jeunesse, maisons de quartier du Bourg et de la Vallée Verte etc.



\*cf. ci-dessous le découpage (lignes noires pour la délimitation des 4 micro-PEDT, quartiers par couleur):



Ce nouveau schéma de gouvernance et d’animation du PEDT se voit donc renforcé par ces différents « temps » distincts en composition, en contenus, en rythme. Ceux –ci doivent interagir réciproquement et régulièrement et faciliter la bonne circulation des informations, la coopération, en vue d’accommoder les décisions aux réalités et aux pratiques de terrain.

**Le pilotage du PEDT** est confié à la **direction Education** au sein des services municipaux de la ville de La Roche-sur-Yon. Cette direction est garante de la ligne politique éducative de l’enfance, dans un travail transversal et pluridisciplinaire avec d’autres directions municipales, associatives et avec l’ensemble des écoles du territoire.

**Plus particulièrement au sein de la direction Education, la coordination globale du PEDT a été renforcée.** Le Service Actions Educatives, qui pilote, est doté d’une unité Animation de projets, composée de six personnes, créée en 2022 qui a vocation à coordonner des thématiques éducatives en lien avec le PEDT.



Un temps plein est en particulier dédié à la fonction de **coordonnateur du PEDT**. Il est un interlocuteur privilégié entre les partenaires. Ses missions principales s'articulent autour de la mise en réseau des partenaires ainsi que la coordination des actions. Il veille aux complémentarités et à la cohérence entre les propositions éducatives sur le territoire. Avec le comité d'animation du PEDT, il est force de propositions pour l'animation du réseau et pour le suivi des actions, de même pour le plan de communication et d'évaluation, activités dont il rend compte auprès de l'élu référent du PEDT.

Cinq coordonnateurs et/ou animateurs de thématiques éducatives complètent l'unité Animation de projets et deux d'entre eux co-animent les commissions de suivi micro-PEDT. Ils sont forces de propositions en projets et en formations, et agissent en faveur du réseau partenarial.

Ce service rédige le **projet éducatif des temps de l'enfant**, réécrit à l'occasion du PEDT 2023-2026.

Le choix d'un rattachement de la coordination du PEDT **au service Actions Educatives**, un service opérationnel entièrement consacré à l'activité périscolaire et en partie scolaire, assumant les facettes pédagogique, formative, éducative, règlementaire, organisationnelle et hiérarchique, facilite grandement les liens avec les projets d'écoles et périscolaires.

### 1.1.2 La concertation avec les acteurs et partenaires éducatifs

Elle s'est engagée au moment de l'évaluation du précédent PEDT 2020-2023, puis pendant la phase de réflexion sur les enjeux, objectifs et modes opératoires.

Parents, associations sportives, culturelles, maisons de quartier, directions des accueils collectifs de mineurs Enfance et Jeunesse, Petite Enfance, directions municipales et Education Nationale ont été sollicitées pour enrichir la réflexion sur le PEDT soit sur la phase d'évaluation soit sur la phase de construction ou pour les deux.

**Une rencontre avec la direction diocésaine et les directions d'écoles a été organisée afin de partager les ambitions du PEDT et envisager une articulation plus volontariste pour le prochain.**

Se saisir ensemble du PEDT dès sa genèse présente l'avantage d'objectiver la politique éducative décidée sur le territoire, d'enrichir les débats, les idées et d'en assurer la cohérence et complémentarité, indispensables à la réussite éducative et au bien-être des enfants et des jeunes.



#### Zoom sur : acteur éducatif ? partenaire éducatif ?

L'élaboration du PEDT est une opportunité pour réfléchir sur ce qui fait le « **partenariat** ».

- Un acteur éducatif est une personne ou une organisation qui a une activité dans le domaine de l'éducation ;
- Un partenaire éducatif dénote une connaissance et une implication plus importante dans le cadre du PEDT. Cette nature est fondée sur le respect mutuel des compétences et des champs d'interventions de chacun, sur un partage des savoirs, savoir-faire et ressources, et dont la principale condition de réussite réside dans le volontariat et l'engagement dans la durée.

L'ambition globale est bien de constituer et d'animer de plus en plus un véritable réseau de partenaires éducatifs sur le territoire yonnais ayant pour ADN le projet éducatif de territoire.

La concertation est un levier nécessaire à l'animation du réseau partenarial. Celle-ci trouve sa traduction concrète grâce aux comités de pilotage, d'animation, assemblées des partenaires et commissions de suivi par territoire micro-PEDT. Mais en premier lieu, ce sont les échanges informels et formels assurés quotidiennement entre les équipes d'enseignants, d'animation périscolaire et avec les équipes professionnelles d'autres structures qui y contribuent fortement.

## 1.2 Périmètre et public du PEDT

**Le projet éducatif de territoire de la ville de la Roche-sur-Yon s'adresse principalement aux enfants scolarisés en écoles primaires, élargi aux plus jeunes et aux plus âgés selon les actions proposées.**

Le PEDT s'applique aux temps **scolaire, périscolaire, extrascolaire**, dans la continuité du choix d'une organisation scolaire différenciée entre les écoles maternelles et élémentaires depuis la rentrée scolaire 2018-2019.

Cette organisation spécifique des rythmes scolaires a été renouvelée en 2020 et est à nouveau demandée pour ce PEDT.

**Les points ci-dessous éclairent certains aspects particulièrement importants :**

- Ce périmètre permet de travailler la question de l'éducation des enfants et des jeunes yonnais en partant de la petite enfance. En effet, les actions éducatives inscrites au projet social de la Petite Enfance sont prises en compte et en particulier ces 2 objectifs en phase avec les enjeux du PEDT :
  - Permettre aux enfants de connaître une première expérience de vie sociale ;
  - Participer à des activités d'éveil, en accompagnant les transitions de la crèche à l'école, en favorisant l'autonomie de l'enfant, en éveillant au développement durable et à l'art.
- Par ailleurs, ce choix intègre les enfants scolarisés avant 3 ans (dispositif de scolarisation à Jean Moulin et l'accueil d'enfants dans les écoles en contrat local d'accompagnement (Dispositif expérimental C.L.A depuis 2021) tout en travaillant le lien avec la Petite Enfance pour construire des « passerelles » avec les écoles maternelles telles que préconisées par le Plan Maternel de 2023.
- Le périmètre s'intéresse aux actions en direction des plus grands, pour les passerelles de fin de CM2 vers la 6<sup>ème</sup>, l'instance CMJ (élèves de CM2, 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup>), les accompagnements à la scolarité collégiens, les projets de prévention (notamment pour des sujets comme la lutte contre le harcèlement scolaire, l'utilisation raisonnée et éclairée des réseaux sociaux, la santé mentale et physique) et les accueils en clubs passerelles destinés aux 11- 13 ans.

### 1.2.1 L'organisation en temps et hors temps scolaire

**Etablissements scolaires sur le territoire yonnais :**

- 15 groupes scolaires publics, 6 groupes scolaires privés sous contrat,
- 4 collèges publics, 3 collèges privés, 3 Instituts Médico-Educatifs (IME).

**Structures éducatives concernées :**

- 16 sites périscolaires municipaux déclarés Accueil Collectif de Mineur (ACM),
- 6 ACM Enfance associatifs par l'Association des Maisons de Quartiers Yonnaises (AMAQY),
- 1 ACM Enfance associatif Loisirs Pluriel,
- 5 Accueils Jeunesse associatif AMAQY 11-17 ans (incluant une partie de l'âge concerné),
- 2 clubs passerelles associatif AMAQY 10-13 ans rattachés aux ACM Enfance de l'Angelmière, (ouvert les mercredis + vacances scolaires) et la Liberté (les mercredis exclusivement),
- 6 établissements d'accueil de la Petite Enfance à La Roche- sur- Yon,
- Les associations culturelles et les clubs sportifs.

**Sous la responsabilité de l'Education Nationale, pour les temps scolaires, il s'applique :**

- 🕒 A la semaine scolaire de 4 jours et demi avec classe le mercredi matin pour les écoles élémentaires ;
- 🕒 A la semaine scolaire de 4 jours pour les enfants scolarisés en écoles maternelles.

**SEMAINE TYPE EN PERIODE SCOLAIRE ELEMENTAIRE 4 jours et demi**

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
7:30 - 8:35	Accueil matin périscolaire Ville				
8:35 - 8:45	Transition Ville-écoles		Transition 8:50-9:00		
8:45 - 12:00	Classe		Classe 9:00-12:00		
12:00 - 13:35	Pause méridienne		Garde 12:00-12:30		
13:35 - 13:45	Transition Ville-écoles				
13:45 - 16:30	Classe		En activité associative		
OU 13:45 - 15:00	Classe				
15:00 - 16:30	Activités péri-éducatives Ville		En ACM Enfance *		
16:30 - 18:45	Accueil soir périscolaire Ville				
16:30 - 18:00	Soutien Scolaire Ville-écoles (selon écoles)				
16:30 - 18:00			Accompagnement à la scolarité associatif (selon sites)		

\* 3 ACM Enfance ouverts le matin pour les enfants des écoles privées sous contrat

**SEMAINE TYPE EN PERIODE SCOLAIRE MATERNEL 4 jours**

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
7:30 - 8:35	Accueil matin périscolaire Ville				
8:35 - 8:45	Transition Ville-écoles		P'tits Mercredis*		
8:45 - 12:00	Classe				
12:00 - 13:35	Pause méridienne		Garde 12:00-12:30		
13:35 - 13:45	Transition Ville - écoles				
13:45 - 16:30	Classe		En activité associative En ACM Enfance**		
16:30 - 18:45	Accueil soir périscolaire Ville				

\*Voir détails organisation de l'après- midi, schéma du mercredi partie transitions

\*\*3 ACM Enfance ouverts le matin pour les enfants des écoles privées sous contrat

**Pour les plus jeunes et pour les grands :**

Entre 7:30 et 18:00, Horaires variables selon établissements	Multi-accueils Petite Enfance
Entre 7:30 et 18:00, Horaires variables selon établissements	Ecoles sous contrat privé et Collèges
Entre 16:30 et 18:00, 2 soirs par semaine selon sites	Accompagnement à la scolarité collégiens associatif
Temps extrascolaires Mercredi et samedi, Horaires variables selon sites	Accueils Jeunes 11-17 ans associatif





## LA PLACE DES VACANCES SCOLAIRES :

Les associations AMAQY, Loisirs PLURIEL ou la fédération de la Ligue Enseignement proposent des accueils aux enfants et aux jeunes, à la journée, par séjour, par le dispositif des Colos Apprenantes. D'autres associations ou services municipaux proposent des activités thématiques (sport, culture, sciences, histoire etc.), en formule hebdomadaire ou journalière : Planète Sciences Vendée, Les Petits Débrouillards, Art Vacances et Sport Vacances etc.

### 1.2.2 La Politique tarifaire dépend des structures éducatives :

- **Structures et dispositifs périscolaires Ville** : un tarif calculé selon les ressources donnant lieu à un Quotient Familial Revenu QFR\* est appliqué pour l'accueil matin et soir, la restauration, les activités d'art vacances et sport vacances, avec une mise à jour annuelle [Annexe 2 arrêté tarifs 2022-2023]. La gratuité s'applique pour les activités péri-éducatives élémentaires et la matinée des P'tits Mercredis, l'accès et les emprunts d'ouvrages en médiathèques etc.  
\*Le QFR prend en compte les revenus hors allocations perçues par la CAF + nombre de parts par famille.
- **Structures périscolaires et extrascolaires de l'AMAQY** : La grille tarifaire est proposée selon les inscriptions en journée, demi-journée et avec/ sans repas.  
Volet Enfance (ACM): tarif calculé selon le Quotient Familial Revenu décliné en 7 tranches.  
Volet Jeunesse : tarif calculé selon le Quotient Familial CAF en 2 tranches (QF<900>QF). Pour ce secteur et prioritairement pour les 12-17 ans, il y a une possibilité de financements CAF avec un appel à projets.  
Les séjours d'été Enfance ont une grille tarifaire selon les tranches d'âges, ceux pour la Jeunesse ont 4 tranches tarifaires, par jour.  
L'AMAQY est conventionnée avec la CAF pour les Aides aux Vacances Enfant (AVE).
- **Structure périscolaire et extrascolaire Loisirs Pluriel** : Le tarif est fonction du Quotient Familial CAF décliné en 8 tranches pour le tarif horaire, avec une adhésion annuelle. Le repas est fixé à 4.39€ pour tous.  
[Annexe 3 grilles tarifaires AMAQY et Loisirs Pluriel].

### 1.2.3 Modalités d'inscription pour les familles

- **L'école publique** :  
Les inscriptions se font en fonction d'une carte scolaire composée de 15 secteurs. Elles s'effectuent à deux niveaux : auprès de la direction de l'école et auprès de la direction Education de la ville (Unité affaires scolaires / Cellule inscriptions).
- **Périscolaire Ville** :  
Pour l'accès aux services périscolaires, les familles doivent inscrire administrativement leurs enfants pour toutes les activités à l'exception des activités péri-éducatives (APE) où ces derniers sont automatiquement inscrits, sauf demande contraire et écrite (coupon -type remis à la rentrée scolaire) de leur part.  
C'est par le badgeage électronique et/ou le pointage manuel que se vérifient les présences effectives des enfants. Cette opération permet d'assurer un enregistrement informatique afin de garantir une facturation au réel ou de permettre le calcul de données d'activités réelles pour le partenaire CAF.

Les modalités sont précisées dans le règlement intérieur renouvelé en juin 2023.

- **Extrascolaire Ville (Art vacances et Sport vacances) :**  
Les inscriptions se font en ligne sur le site de la ville à l'adresse : <https://www.larochesuryon.fr/asv/>
- **Périscolaire associatif AMAQY :**  
Volet Enfance : les familles inscrivent les enfants sur le portail Familles en ligne sur le site de l'AMAQY à l'adresse : <https://www.espace-citoyens.net/amaqy/espace-citoyens/>  
Volet Jeunesse : les inscriptions sont assurées directement auprès des directeurs des structures.
- **Extrascolaire AMAQY :**  
Pour les séjours 6-17 ans Vendée : inscriptions sur le site de l'AMAQY ou dans les maisons de quartier et pour les séjours thématiques 14-17 ans hors Vendée, inscriptions dans les accueils Jeunesse.
- **Périscolaire associatif Loisirs Pluriel :**  
L'accueil de loisirs accueille des enfants valides et enfants avec handicap de 3 à 13 ans, dans une volonté de mixité (50/50) et d'inclusion. L'admission d'un enfant valide est gérée par le réseau Loisirs Pluriel ; pour un enfant en situation de handicap, elle est finalisée au terme de plusieurs rendez-vous avec la famille destinés à connaître la situation individuelle de l'enfant et élaborer les supports indispensables à son accueil (liées à sa santé et aux adaptations matérielles éventuelles) et enfin, après une première journée de découverte.

#### 1.2.4 L'inclusion des enfants à besoins éducatifs particuliers

L'accueil et l'inclusion des enfants porteurs de handicap ou à besoins particuliers font l'objet d'une réflexion spécifique par les partenaires qui développent cet objectif de manière transversale dans les projets sociaux, pédagogiques et institutionnels :

- C'est un objectif identifié parmi les 4 « chantiers » de l'AMAQY dans le secteur « Loisirs » ;
- C'est un enjeu du projet de la direction Sports & Jeunesse ;
- La direction des Affaires culturelles développe une démarche de formation auprès des agents pour l'accueil des publics porteurs de handicaps et assure l'accueil de groupes dans les médiathèques de classes de l'Institut Médico-Educatif ;
- C'est également un objectif du projet social de la Petite Enfance ;
- C'est le quatrième objectif du projet Educatif des temps de l'enfant, pour la Direction Education.

Ces volontés partagées ont conduit à formuler l'objectif **n°5, enjeu 2**, intitulé « faciliter et accompagner l'inclusion des enfants à besoins particuliers »

Pour la question de l'inclusion, il y a plusieurs dispositifs d'Unité Locale d'Inclusion Scolaire (ULIS), l'Institut d'Education Motrice (IEM) l'Unité Ecole Maternelle Autisme (UEMA) et deux dispositifs pour des enfants à besoins identifiés : la classe de scolarisation des moins de 3 ans à Jean Moulin et la classe Unité Pédagogique pour Elèves Allophones Arrivants (UPE2A) à Jean Moulin.

## 1.2.5 Locaux et installations utilisés hors temps scolaire

Le partage des espaces fait l'objet d'une entente consignée dans les **conventions de mise à disposition des locaux scolaires** et, jusqu'à présent, dans la **Charte des Engagements Réciproques**.

Les espaces utilisés sont pour la majorité dédiés à l'usage périscolaire, sauf en cas de travaux. D'autres espaces à usage scolaire type BCD, salles de sciences, salles de motricité, préaux sont utilisés en temps périscolaire et extrascolaire notamment pour les activités péri-éducatives et les P'tits Mercredis. Sauf à de rares exceptions, les classes ne sont pas utilisées sur les temps périscolaires.

A cet effet, il est prévu qu'un nouveau document remplace la charte des engagements réciproques à la rentrée scolaire 2023.

Quatre Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) Enfance sont en locaux partagés avec les accueils périscolaires : Le Bourg, Pont-Boileau maternel, l'Angelmière, Liberté. Ils font l'objet d'ententes spécifiques (aménagement et projets) entre les équipes d'animation. Des **conventions tripartites** (Mairie, Ecole, ALSH) de mise à disposition sont reconduites chaque année. Il y en a une par structure.

## 1.3 Transfert de responsabilité et sécurité des transitions

Précédemment, la **charte des Engagements Réciproques**, document – cadre entre l'Education Nationale et la Ville signé en 2015 a clarifié les modalités de transitions et les fonctionnements sur la journée à l'école.

Pour ce nouveau PEDT, il est souhaitable d'actualiser la gestion des multiples temps de transitions qui jalonnent la journée de l'enfant et de sécuriser ce dernier dans les différentes passations d'équipes : cette actualisation est l'objet, dans **l'enjeu 2, objectif 1, de l'action 1** « construire un guide pour la gestion des transitions »

### 1.3.1 EN JOURNEE

#### Les transitions temps de classe – temps périscolaires :

1. A l'entrée en classe du matin : 10 minutes entre 8:35 et 8:45 ou entre 8:50 et 9:00 le mercredi, pour les élémentaires puis,
2. A l'entrée en classe de l'après- midi : 10 minutes entre 13:35 et 13:45.  
Ces 10 minutes identifiées, planifiées sont utiles pour l'échange d'informations entre les équipes d'animation et enseignantes.
3. A midi pour la fin de classe où les équipes d'animation accueillent les enfants sortant des classes soit dans un lieu de rassemblement (préau ou cour) soit devant chaque classe.  
Cette configuration est décidée entre équipes et varie selon les groupes scolaires, en fonction des configurations spatiales les plus aidantes.
4. A la fin de classe à 15:00 pour le départ en APE : la "passation" des groupes se fait soit devant les classes soit dans un lieu de rassemblement décidé entre les équipes.
5. A la fin de classe à 16:30 avec prise en charge à 16:30 des enfants inscrits à l'accueil du soir par l'équipe d'animation. Dans certains groupes scolaires, le responsable de l'accompagnement à la scolarité vient chercher les enfants inscrits.

#### Cas particuliers :

- ✓ APC : Les enfants inscrits en Activité Pédagogique Complémentaire sont récupérés par les enseignants. Si cette activité se tient sur un temps périscolaire, les enseignants communiquent la liste des enfants aux équipes d'animation.

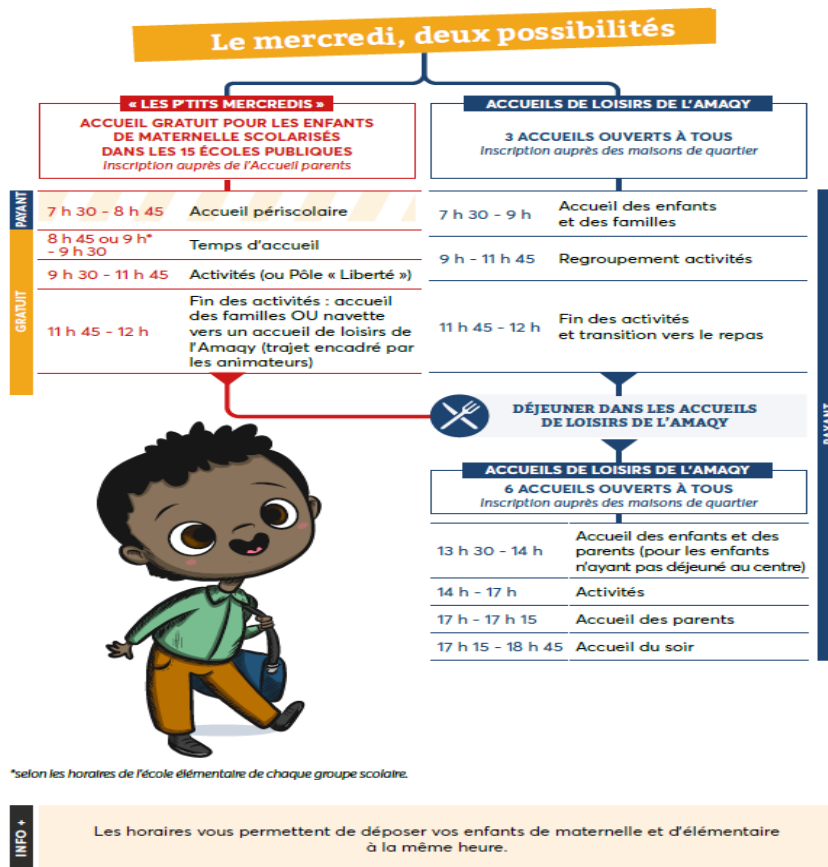
- ✓ Sorties scolaires : les sorties scolaires « empiétant » sur les temps périscolaires doivent être communiquées et anticipées auprès du responsable de site ou de restauration selon le cas.

D'autres situations particulières nécessitent une approche au cas par cas, pour laquelle un travail de concertation est envisagé pour clarifier les approches et définir un cadre commun :

- ✓ En sortie scolaire, en cas de retour sur un temps périscolaire (par exemple en cours d'APE) : les enfants demeurent-ils sous la responsabilité de l'enseignant jusqu'à 16:30 ? (en temps habituel ils sont en APE).
- ✓ Situations d'enfants de maternelle non-inscrits en services périscolaires, restés seuls à la fin du temps scolaire (pas de remise à un adulte, ce qui est obligatoire pour les maternels).
- ✓ Situations d'enfants en élémentaire non-inscrits en services périscolaires, restés seuls à la fin du temps scolaire.
- ✓ Fermetures des services municipaux en cas de grève.

De plus, à chaque période de pré-rentree, la programmation d'un temps entre différentes équipes d'une école facilite le repérage et l'interconnaissance des adultes travaillant sur un même site et de s'accorder sur les modalités de remise des groupes d'enfants au moment des transitions.

### 1.3.2 LE MERCREDI : le mercredi s'organise comme sur le schéma suivant :



La transition du mercredi midi entre le temps Ville « Les P'tits Mercredis » et le temps associatif AMAQY se fait à 11:45 au moment de la prise en charge des enfants inscrits aux ACM, au moyen d'une liste transmise entre les responsables dès la veille.

Les animateurs des ACM de l'après-midi se rendent dans un lieu convenu entre les équipes d'animation, avec un temps d'échange possible pour recueillir les informations importantes pour l'enfant.



Le circuit des 7 navettes pour la répartition des enfants depuis les écoles ou les P'tits Mercredis vers les 6 ACM Enfance, est décidé communément entre les structures. Cette organisation fait l'objet d'une plaquette d'informations pour les familles [Annexe 4, plaquette d'informations]

### **Mode de pointage nominatif des enfants à l'arrivée des temps périscolaires**

C'est par le badgeage électronique et/ou le pointage manuel nominatif que se vérifient les présences effectives des enfants. Cette vérification s'effectue :

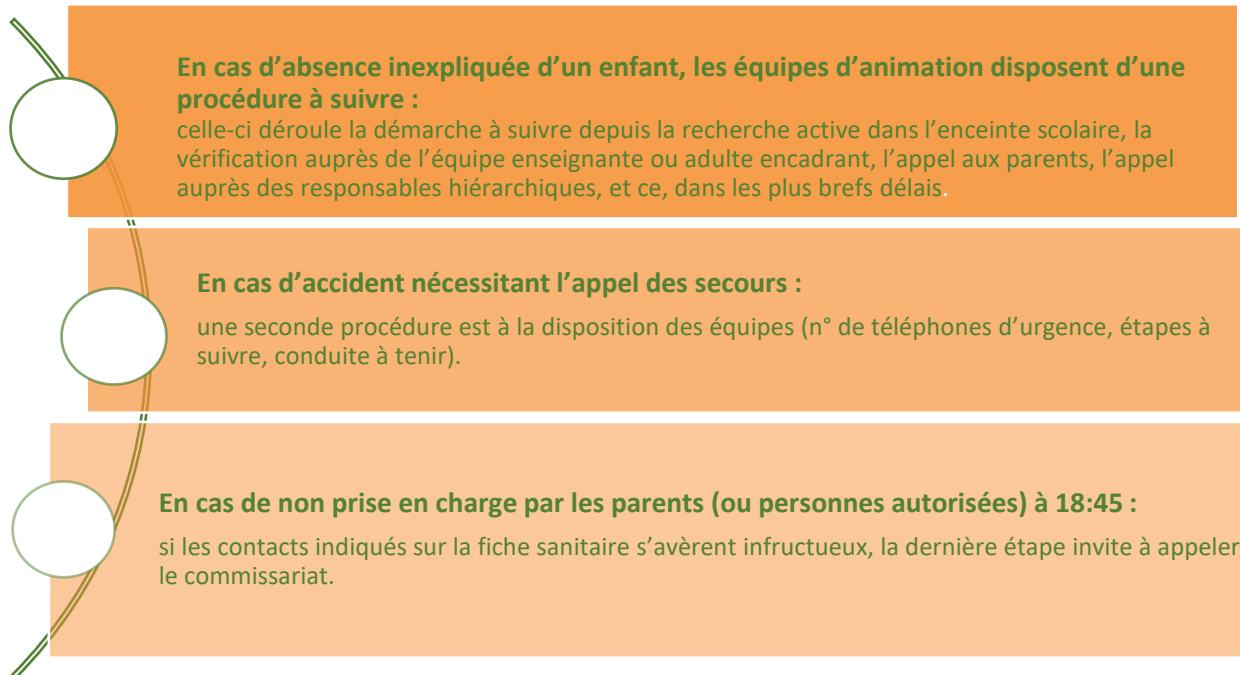
- > A l'accueil du matin au fur et à mesure des arrivées ;
- > A midi à la prise en charge pour la pause méridienne ;
- > A 15:00 à la prise en charge pour les activités péri-éducatives ;
- > A 16:30 à la prise en charge pour l'accueil du soir ;
- > Le mercredi au fur et à mesure des arrivées aux P'tits Mercredis ;
- > Le mercredi aux arrivées des enfants inscrits dans les accueils de loisirs associatifs.

Les enfants, à l'issue des activités péri-éducatives à 16:30 doivent présenter une autorisation parentale écrite à quitter l'enceinte scolaire seuls, ou accompagnés par une personne désignée par les parents, obligation décidée par la direction Education.

### **Cas particuliers d'absences inexpliquées, accidents ou retards de parents à la fermeture de l'accueil soir.**

Les fiches sanitaires de liaison mises à jour chaque année comportent les coordonnées téléphoniques des personnes à contacter, elles sont accessibles aux équipes.

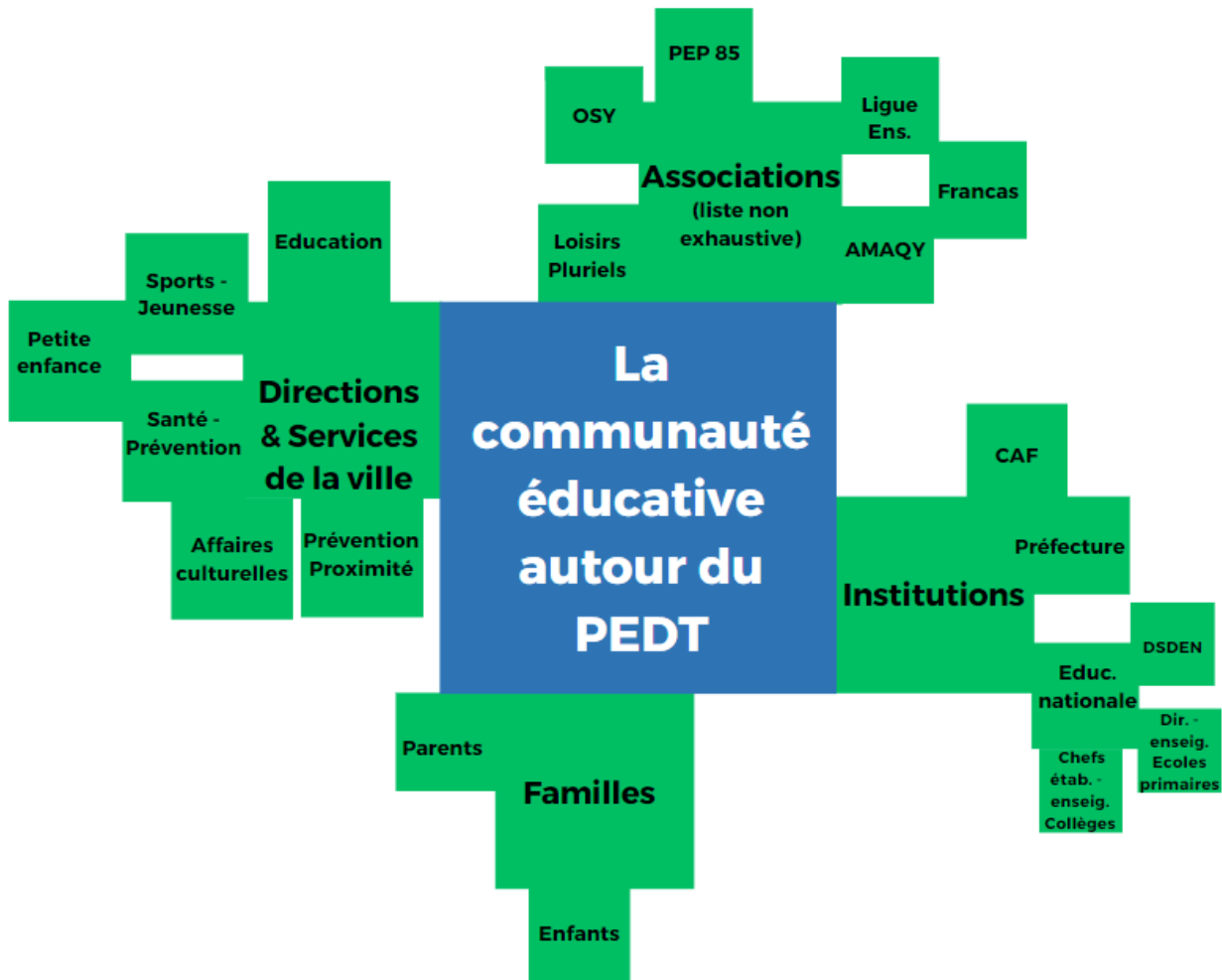
### **Les 3 procédures existantes :**



# 2 Le projet

## 2.1 Implication des membres de la communauté éducative dans l'élaboration et le suivi du PEDT

**La richesse de la communauté éducative autour du PEDT.**



### De la concertation à l'implication :

Outre la concertation entre acteurs éducatifs associés durant les phases d'évaluation et d'élaboration depuis septembre jusqu'à juin 2023 comme développé en point partie 1.1, l'étape de « mise en vie » et l'animation du PEDT requière l'implication de ces derniers.

Dès la genèse du projet, parents, associations sportives et culturelles, maisons de quartier, directions ACM Enfance, Petite Enfance, directions municipales et l'Education Nationale concernées ont été mis à contribution ou sollicités pour enrichir la réflexion sur le PEDT.

Réunions, travaux écrits et supports variés ont guidé la réflexion vers la formulation d'enjeux et d'objectifs partagés sur le territoire au cours du premier semestre 2023. Chacun a pu formuler les sujets éducatifs prépondérants à leurs structures à partir des questions communes suivantes :

« Quels sont vos enjeux majeurs ? Quels projets actuels y répondent, quels nouveaux projets pourraient être envisagés au regard des besoins et constats opérés ? » \* Une synthèse est incluse en partie 2.2 Fondements du PEDT.

Par ailleurs, les réunions partenariales en territoires micro-PEDT en 2022 et 2023 ont questionné le format des réunions.

Les questions : « qu’attendez-vous de ces réunions ? Souhaiteriez-vous changer les contenus, l’animation, la composition ? Quels projets sont importants à cibler sur ce territoire ? Les questions ont donné lieu à des propositions : ouvrir à d’autres partenaires, ponctuellement ou régulièrement, travailler ensemble un projet, une action, rester un moment privilégié de partages d’informations.

4 comités de pilotage sur cette période ont marqué les étapes d’avancement de la réflexion.

Le choix d’une gouvernance et d’une animation du PEDT bâties sur deux comités de pilotage et d’animation, une assemblée, quatre commissions et faisant appel à différentes fonctions, métiers, structures induit l’implication soutenue- voire exigeante - de chaque acteur à aller chercher les informations, en transmettre aussi, et à s’interroger sur ses pratiques, au regard des attentes liées au partenariat proposées dans la partie sur la concertation avec les acteurs et partenaires éducatifs.

Cette exigence-là, gage d’une haute ambition éducative pour les enfants yonnais s’exprime au travers de la formulation des objectifs de l’enjeu 1, développés en partie 2.3.

Les **enfants**, premiers concernés, interrogés lors de l’évaluation, ont exprimé leurs besoins, attentes et idées :

### Quelques paroles d’enfants

On veut des coins lecture et détente avec des aménagements dans la cour et le préau et aussi des nouveaux livres

On voudrait être plus impliqués dans les projets, donner nos idées et nos avis

On voudrait pouvoir dire ce qu’on veut comme activité

On voudrait sortir plus souvent dehors et faire davantage de sorties



## 2.2 Fondements du PEDT

« IL IMPORTE DE PRÉPARER PLEINEMENT L'ENFANT À AVOIR UNE VIE INDIVIDUELLE DANS LA SOCIÉTÉ, ET DE L'ÉLEVER DANS L'ESPRIT DES IDÉAUX PROCLAMÉS DANS LA CHARTE DES NATIONS UNIES, ET EN PARTICULIER DANS UN ESPRIT DE PAIX, DE DIGNITÉ, DE TOLÉRANCE, DE LIBERTÉ, D'ÉGALITÉ ET DE SOLIDARITÉ » (Préambule)

« DANS TOUTES LES DÉCISIONS QUI CONCERNENT LES ENFANTS, QU'ELLES SOIENT LE FAIT DES INSTITUTIONS PUBLIQUES OU PRIVÉES DE PROTECTION SOCIALE, DES TRIBUNAUX, DES AUTORITÉS ADMINISTRATIVES OU DES ORGANES LÉGISLATIFS, L'INTÉRÊT SUPÉRIEUR DE L'ENFANT DOIT ÊTRE UNE CONSIDÉRATION PRIMORDIALE. » (Art. 3 Al. 1)

### CONVENTION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT, 1989

Le précédent PEDT a révélé l'enjeu éducatif et sociétal à sensibiliser les enfants aux valeurs de la République et aussi leur appétence à s'impliquer dans les projets.

Les actions sur la citoyenneté, l'égalité filles et garçons, l'inclusion, la lutte contre le harcèlement ont été travaillées ou amorcées lors du PEDT 2020 -2023. Celles-ci trouveront un prolongement ou un nouvel essor dans le PEDT 2023-2026.

S'agissant de la laïcité, par exemple, un plan de formations en direction des agents et animateurs associatifs est envisagé prochainement.

Pour la citoyenneté, l'accent sera mis sur la connaissance de l'environnement et du fonctionnement de la « cité » dans son acception la plus large, et sur la notion d'engagement. En particulier, une information imagée (vidéo) sur l'engagement possible pour tous, est diffusée auprès des enfants en âge de prétendre à un mandat d'élu au Conseil Municipal des Jeunes. De plus, le passeport du civisme en place en 2022 est reconduit pour 2023-2024 : ce dispositif permet l'application de la démarche de projet et l'implication des enfants dans 5 thématiques ciblées qui traversent un certain nombre de valeurs et d'enjeux : protection du citoyen, solidarité intergénérationnelle etc.

L'inclusion est l'objectif communément cité comme un enjeu des projets institutionnels et associatifs. Il trouve sa place en tant qu'objectif à part entière dans le PEDT : c'est l'**Enjeu 2, objectif n°5**. Il se concrétise par la mise en place sur l'ensemble des groupes scolaires du guide du référent handicap, nouvel outil collégial destiné à faciliter et optimiser l'accueil des enfants à besoins particuliers.

### 2.2.1 Les 5 enseignements du précédent PEDT

**N° 1** Le PEDT précédent a été fortement impacté dans son déroulement par la crise sanitaire. Mais cette période a révélé un dynamisme associatif et partenarial (qui a rendu possible la mise en œuvre du dispositif 2S2C, entre autre) C'est une chance à saisir pour gagner en qualité et en cohérence, par une articulation et une communication plus appuyées et par une coopération plus forte pour garder un cap commun. Ce point est développé partie 2.3.1.

**N°2** Et les enfants ? En les questionnant pour la phase évaluative, ceux-ci ont exprimé et revendiqué des droits à choisir, exprimer des idées et être écoutés. Il faut donc les impliquer davantage.



**N°3** Il faut mieux connaître les enjeux et les projets des partenaires, en voici quelques-uns :

- **Enjeux de santé et de bien-être** (physique, mental, d'amélioration du climat scolaire) partagés avec la direction des Sports, de la Petite Enfance, des projets d'écoles, projet de la direction Education et celle de la prévention-proximité, l'association AMAQY, enfin du service Santé Prévention. La prévention (noyade, à la délinquance, des addictions etc.) et l'accompagnement des enfants dans les moments de transition (exemple Petite Enfance et 1<sup>ère</sup> année de scolarisation) tiennent une place importante. C'est, pour la direction Action Sociale, une vigilance portée à la protection de l'enfance et au cadre de la scolarisation à domicile.
- **Enjeux de citoyenneté** (mixité, laïcité, engagement des jeunes, inclusion etc.) présents dans l'ensemble des projets éducatifs et les projets d'écoles. Ils se traduisent par une recherche de mixité filles-garçons dans le sport, les activités péri-éducatives ou celles des ACM associatifs, des règles de vie collectives, davantage d'implication (montage de projets jeunes par exemple). La dimension inclusive est également largement présente dans tous les projets.
- **Enjeux environnementaux**, appliqués dans les projets par des pratiques plus éco-responsables dans le projet éducatif de la direction de l'Education ou chantier n°1 sur la transition écologique, par l'AMAQY.
- **Enjeux familiaux** : rôle du parent dans la vie de l'enfant en lien avec ses temps scolaires, périscolaires et temps libres ; recherche d'accessibilité (tarifaire et autre) pour les familles; couverture des propositions de loisirs équitable et variée. C'est aussi les aides à la scolarité (aide aux devoirs, soutien scolaire) La direction des affaires culturelles s'attache, dans son projet culturel de territoire à favoriser un égal accès à tous au niveau de la fréquentation des œuvres littéraires, artistiques et culturelles. Pour Loisirs Pluriel c'est permettre aux familles de bénéficier de véritables périodes de répit, et défendre le maintien dans l'emploi des parents.
- **Enjeux culturels** : c'est, pour la direction des affaires culturelles, favoriser la curiosité et l'autonomie dans tous les domaines de la culture, développer la pratique artistique, ou pour l'AMAQY c'est créer un événement culturel partenarial.

Des enjeux pour lesquels des projets, actions et dispositifs sont élaborés :

Natation scolaire, Développement du sport adapté/sport handi (troubles autistiques, ...).  
Journée paralympique aux Terres noires avec les scolaires  
Projet social et de développement durable avec 8 objectifs pour la Petite Enfance  
Projet du réseau associatif Loisirs Pluriel  
L'école multisports du mercredi, par l'Office des Sports Yonnais  
Projet associatif global social des maisons de quartier, renouvelé en 2023  
Schéma local de tranquillité publique  
Projet culturel de Territoire (2023-2029)  
Projet d'Établissement Conservatoire-École d'art  
Contrat Local d'Éducation Artistique et Culturelle (CLEA)  
Projet scientifique et culturel du musée (2022)  
Rédaction d'un schéma de lecture (à venir début 2024)  
Projet éducatif des temps de l'enfant (2023-2026)  
Tous les projets pédagogiques de toutes les structures mentionnées en partie 1  
Programme de réussite éducative  
Soutien scolaire et accompagnement à la scolarité  
Plan local de lutte contre la pauvreté (en cours)

**N°4** : La qualité de vie à l'école et de manière élargie, la qualité de vie dans les structures éducatives, est un élément prépondérant dans la réussite scolaire, éducative et personnelle des enfants. Plusieurs conditions y contribuent :

- ⊕ matérielles (lumière, bruit, température, qualité de l'air, esthétisme ambiant, les services proposés, les organisations, les rythmes etc.) ;
- ⊕ besoins de croissance personnelle (prise de décision, d'initiative, l'encouragement, le soutien, valeur accordée au travail de l'élève, à la participation et l'implication des enfants) ;
- ⊕ relations interpersonnelles et sociales (entre enfants, avec les adultes, avec leurs familles etc.) ... auxquelles s'ajoute un état de santé.

Pour ce PEDT, un grand nombre d'objectifs s'inspirent de ces besoins et de ces conditions, et notamment **l'objectif 1 de l'enjeu 2**.

#### **N°5** les enseignements issus des projets d'écoles

Les diagnostics indiquent que 8 écoles ont des relations avec des parents impliqués, 8 autres écoles non. 15 écoles accueillent des enfants allophones.

Les projets des écoles **maternelles** mettent en priorité les projets sur le langage (11 écoles sur 15), puis sur le climat scolaire (10 sur 15) tandis qu'en écoles **élémentaires** les projets se concentrent sur le climat scolaire (10 écoles sur 15), la relation école-parents (8 sur 15) et à équivalence, les projets sur la lecture et l'écriture (8 sur 15).



### **Zoom sur les PARENTS**

La relation avec les parents ou représentants légaux est un sujet à aborder collectivement et globalement, tant cette relation a pu être perturbée en raison des protocoles sanitaires de 2020, 2021 (des enceintes scolaires non accessibles, une suspension des cafés-parents par exemple).

En effet, si les parents répondent plutôt présents aux invitations des fêtes d'écoles, fêtes d'accueils de loisirs ; s'ils sont plutôt présents pour se constituer représentants de parents aux conseils d'écoles ou en associations de parents d'élèves (mais en nombre plus faible) et disponibles pour parler de la scolarité et des loisirs de leurs enfants, il **reste intéressant d'interroger quelles attentes nourrissent les relations entre les parents et l'école ou les temps péri et extrascolaires**.

Les constats sur la présence trop timide en nombre de parents aux réunions micro-PEDT en 2022-2023, plusieurs écoles indiquant la faible implication des parents dans la vie de l'école, une pluralité d'attentes de part et d'autre entre professionnels et parents, sont les alertes émanant du PEDT 2020. Ces alertes ont guidé la formulation d'une action ciblée sur le renforcement de la coopération entre l'école (et les structures hors scolaires) et les familles, dans **l'enjeu 2, objectif 1** « construire un environnement éducatif paisible et respectueux ».

## 2.3. 2 enjeux, 8 objectifs

Le terme « objectif » est utilisé pour désigner le résultat à atteindre dans le cadre du PEDT ; chaque objectif se voit décliné en « actions » permettant d'opérationnaliser chaque objectif (cf. partie 2.4) ; le terme « enjeu » constitue les éléments qui justifient le choix des objectifs.

Les objectifs et actions suivants sont travaillés à la fois en périodes scolaires, périscolaires, et en périodes hors scolaires comprenant les petites et les grandes vacances scolaires.

### **Enjeu 1 : Favoriser le travail collaboratif entre les acteurs éducatifs du territoire**

#### **3 Objectifs**

**Faciliter la connaissance des acteurs entre eux et le partage des bonnes pratiques**

**Co-construire des actions modélisantes pour les différents objectifs**

**Co-construire des outils de gestion et de suivi des objectifs éducatifs entre les partenaires**

### **Enjeu 2 : Donner à chaque enfant les mêmes chances pour grandir et s'épanouir**

#### **5 Objectifs**

**Construire un environnement éducatif paisible et respectueux**

**Aider les enfants à être des citoyens éclairés**

**Démocratiser l'accès à la connaissance**

**Promouvoir le bien-être physique et mental des enfants**

**Faciliter et accompagner l'inclusion des enfants à besoins particuliers**

Deux enjeux majeurs guideront l'action du PEDT jusqu'en 2026 issus du bilan du précédent et co-construits avec les acteurs éducatifs locaux :

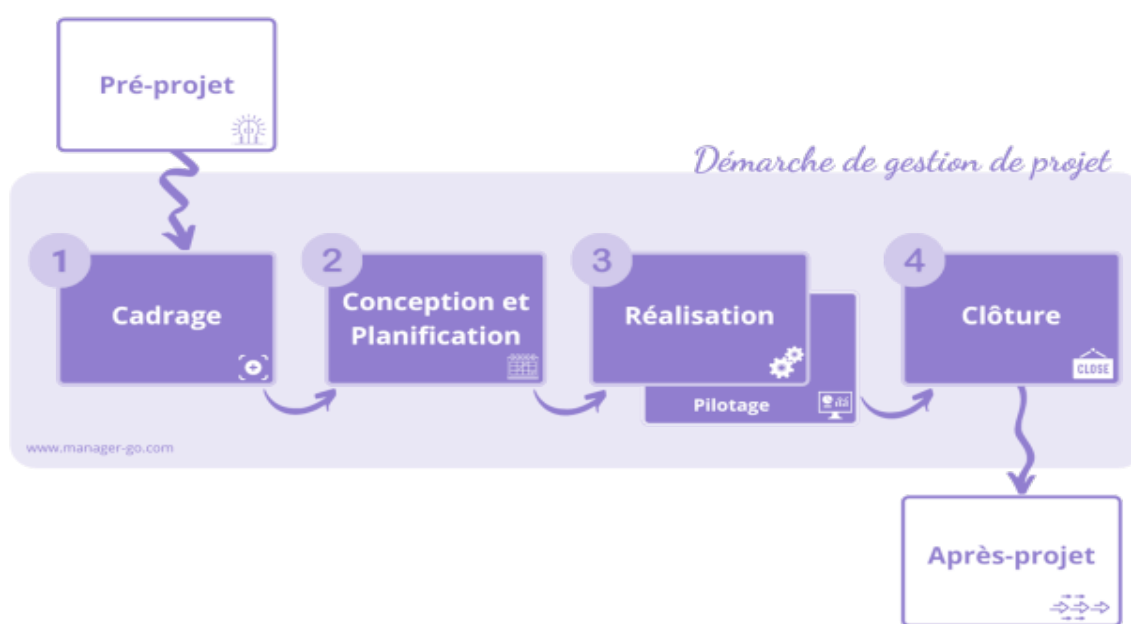
- Un travail plus collaboratif entre les acteurs éducatifs du territoire gage de cohérence et de qualité des projets et des actions menés ;
- Des enfants bénéficiant des mêmes chances pour grandir et s'épanouir sur le territoire yonnais.

### 2.3.1 Un travail plus collaboratif entre les partenaires éducatifs du territoire gage de cohérence et de qualité des projets et des actions menés.

Les actions de la période 2020-2023 ont largement été mises en difficulté par la crise sanitaire du 1<sup>er</sup> confinement en mars 2020 au 3<sup>ème</sup> confinement en avril 2021. Pour autant, le bilan du PEDT a mis en évidence la nécessité d'accentuer la collaboration entre les acteurs, c'est-à-dire d'organiser les travaux de manière cohérente avec plus d'interdépendance et de réalisation en commun d'actions afin d'atteindre les objectifs fixés.

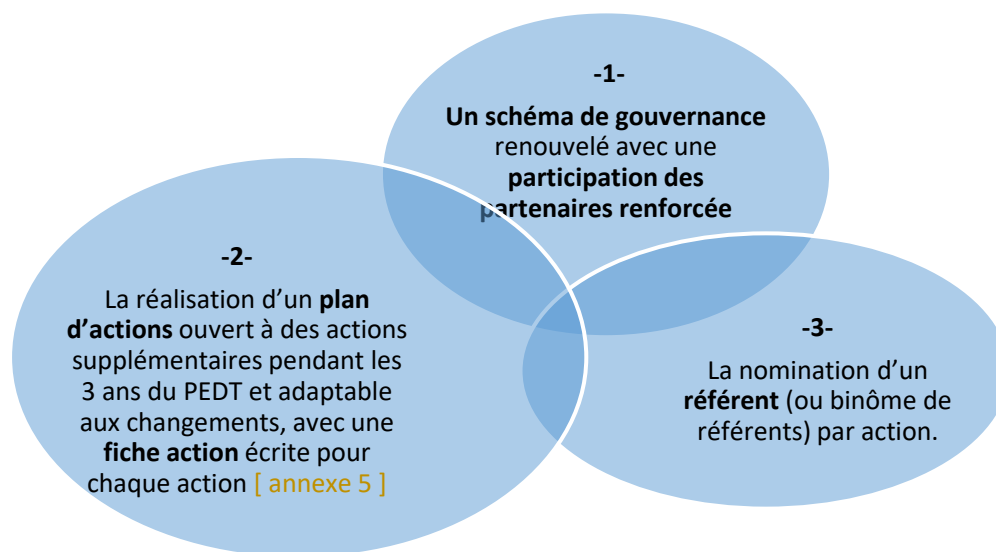
Le renforcement d'une culture commune permettra de mieux comprendre et partager les enjeux autour des différents temps de l'enfant et de leur articulation. Cette culture commune nécessite d'être managée durant les trois années du PEDT. Elle est aussi source d'innovations en permettant aux acteurs de confronter leurs expériences et bonnes pratiques et ainsi stimuler la créativité et la collaboration.

Ainsi, par exemple, le travail en mode projet devra être privilégié notamment pour la mise en œuvre des actions de chaque objectif.



La démarche collaborative entre les partenaires et acteurs de l'éducation sur le territoire de La Roche sur Yon sera un élément essentiel de la démarche qualité permettant de mettre en œuvre les actions du PEDT. Les 3 objectifs de l'enjeu 1 devront y répondre. Ils sont déclinés en premières actions dont le bilan a montré la nécessité. La gouvernance renouvelée du PEDT et le dispositif d'évaluation continue mise en place seront l'occasion d'identifier et de mettre des actions supplémentaires au cours des trois années prochaines.

**Cette façon renouvelée de mettre en œuvre le PEDT s'articule autour de ces 3 outils :**



-1- voir le **schéma de gouvernance** décrit partie 1.1

-2- le **plan d'actions** : la formulation de certaines actions est délibérément large. Il s'agit d'un premier cadrage qui a vocation à poser les bases du travail collaboratif entre les partenaires qui travailleront sur l'action concernée. Chaque action sera décrite au moyen d'un document « fiche-action » qui sera proposée pour avis aux membres de la commission d'animation du PEDT chargés de la régulation des projets. [voir modèle de fiche action proposé en annexe 5] Ce sera en particulier le rôle du référent d'animer ce 1<sup>er</sup> travail comme défini ci-dessous.

Aux 21 actions décrites ci-après pourront venir s'ajouter de nouvelles propositions, au cours des 3 ans à venir. Ces ajouts devront être validés par le comité de pilotage notamment.

-3- le **référent d'action** :



### **Zoom sur : le REFERENT d'action**

Chacune des actions décrites ci-après sera pilotée par un référent ou un binôme de référents. Son rôle comportera plusieurs dimensions :

- Une dimension animation : il veillera à la finalisation de la description de l'action et son l'avancée et fédèrera les partenaires autour de celle-ci ;
- Une dimension de communication : il sera l'interlocuteur principal pour cette action, auprès des autres partenaires et auprès des membres du comité d'animation du PEDT ;
- Une dimension de collecte et de rassemblement des informations : en se tenant informé de l'actualité relative à cette action (l'existant, les projections futures etc.) sur le territoire.

Le référent sera identifié sur la base du volontariat parmi toutes les structures et établissements et parmi toutes les fonctions et tous les métiers liés au PEDT. Il s'engagera pour la durée de l'action depuis l'écriture de la fiche action jusqu'à l'évaluation.

Il sera seul ou accompagné d'un binôme.



### 2.3.2 Des enfants bénéficiant des mêmes chances pour grandir et s'épanouir sur le territoire yonnais.

Toutes les ressources du territoire doivent être mobilisées en faveur de la continuité éducative entre les temps scolaires, périscolaires et extra-scolaires de l'enfant afin de lui permettre de réussir sa vie d'individu et de citoyen. De ce point de vue, le socle commun de connaissances, de compétences et de culture (décret n°2015-372 du 31 mars 2015) constitue un horizon commun aux différents professionnels de l'éducation en mettant notamment en avant certes la maîtrise de connaissances mais aussi de savoir-être.

L'objectif est résumé par la Secrétaire d'Etat chargée de la jeunesse et de l'engagement, Sarah El Haïry, pour les accueils de loisirs et les centres de vacances : « (...) grandir, découvrir, apprendre, se cultiver, voyager, développer ses capacités créatives, faire de la musique, du théâtre ou du sport, faire des rencontres qui changent une vie... »<sup>1</sup>.

Les objectifs du précédent PEDT étaient notamment très nombreux et suivaient une logique très thématique. Cet enjeu a donc été construit afin de proposer, à travers la déclinaison de ses objectifs et de ses actions, un parcours éducatif construit, cohérent et qualitatif avant, pendant et après le temps scolaire.

Il est proposé de donner aux enfants à la fois un cadre éducatif commun équitable, laïc, en cohérence avec les enjeux contemporains. A travers les actions déclinées, une attention particulière sera portée à rendre l'enfant acteur de son parcours éducatif afin d'en faire de futurs adultes citoyens et responsables.

Cet enjeu se décline ainsi en cinq objectifs et actions détaillés dans la partie suivante.

## 2.4 Objectifs et plan d'actions

Les objectifs et plan des premières actions du PEDT sont résumés dans le tableau ci-dessous et détaillés à suivre.

### Enjeu 1 : Favoriser le travail collaboratif entre les acteurs éducatifs du territoire

Objectif	Actions
Faciliter la connaissance des acteurs entre eux et le partage des bonnes pratiques	Construire un plan de professionnalisation des acteurs de l'éducation du territoire yonnais
	Construire et mettre à jour un annuaire des acteurs de l'éducation du territoire yonnais
	Animer des groupes de travail thématiques interprofessionnels

<sup>1</sup> « Pour un renouveau de l'animation en accueils collectifs de mineurs », Dossier de presse, Ministère de l'Éducation nationale de la jeunesse et des sports, février 2022.

<p><b>Co-construire des actions modélisantes pour les différents objectifs</b></p>	<p>Structurer les transitions pour les temps « passerelles » (âges transitionnels)</p> <p>Intégrer des indicateurs de développement durable dans les actions éducatives du territoire</p>
<p><b>Co-construire des outils de gestion et de suivi des objectifs éducatifs entre les partenaires</b></p>	<p>Organiser le suivi qualitatif de l'ensemble des actions des objectifs du PEDT</p> <p>Construire et alimenter un tableau de bord de gestion et de suivi global du PEDT</p> <p>Construire et animer un espace collaboratif en ligne au service du PEDT</p>

## Enjeu 2 : Donner à chaque enfant les mêmes chances pour grandir et s'épanouir

Objectifs	Actions
<p><b>Construire un environnement éducatif paisible et respectueux</b></p>	<p>Construire un guide pour la gestion des transitions</p> <p>Mettre en place des outils en faveur du développement des compétences psycho-sociales</p> <p>Renforcer la coopération entre l'école et les familles (co-éducation)</p>
<p><b>Aider les enfants à être des citoyens éclairés</b></p>	<p>Encourager l'engagement citoyen en associant les enfants aux décisions et aux projets</p> <p>Sensibiliser les enfants aux éco-gestes</p> <p>Apprendre aux enfants à communiquer</p>
<p><b>Démocratiser l'accès à la connaissance</b></p>	<p>Mener des actions d'éducation au numérique, aux médias (réseaux sociaux, identité numérique) sur les différents temps de l'enfant</p> <p>Donner des espaces et du temps aux enfants pour développer leur créativité et leur imaginaire</p>

<b>Promouvoir le bien-être physique et mental des enfants</b>	Proposer des temps de prévention sur la santé co-construits entre professionnels
	Encourager l'activité physique
	Apprendre à bien manger
<b>Faciliter et accompagner l'inclusion des enfants à besoins particuliers</b>	Professionaliser les acteurs dans le domaine de l'inclusion
	Favoriser l'accessibilité de l'offre éducative du territoire pour les enfants à besoins particuliers
	Aller vers les parents pour mieux connaître les besoins de leurs enfants

## Enjeu 1 : Favoriser le travail collaboratif entre les acteurs éducatifs du territoire

### Objectif 1 : Faciliter la connaissance des acteurs entre eux et le partage des bonnes pratiques

Le territoire yonnais est riche d'acteurs de tous genres et de toutes tailles : institutions, mouvement associatif (associations complémentaires de l'enseignement public, mouvements de jeunesse et d'éducation populaire, mouvement sportif local, institutions culturelles, associations locales, etc.), services publics. Afin de mieux articuler leurs actions et leurs compétences et ainsi mettre en place les conditions permettant une plus grande collaboration ou coopération, seront organisés des temps d'échanges et de rencontres réguliers et planifiés. Ces temps seront de natures diverses et de tailles variables, en présence ou à distance.

Ils s'articuleront avec les autres actions de **l'enjeu n°1** comme par exemple l'espace collaboratif numérique de travail ou la nouvelle gouvernance à travers l'assemblée des partenaires.

#### → Action 1 : Construire un plan de professionnalisation des acteurs de l'éducation du territoire yonnais

La professionnalisation des acteurs de l'éducation est un enjeu important pour la réussite du PEDT. Elle permet de garantir la qualité des activités proposées aux enfants et d'harmoniser l'accès au développement des compétences pour tous les acteurs. Elle devra concerner à la fois les personnels d'animation mais aussi les membres des structures (encadrant ou non) afin de garantir une approche globale des sujets éducatifs. Elle sera l'occasion de faciliter les regards croisés entre acteurs à l'occasion de ces temps de professionnalisation.

Celle-ci pourra prendre différentes formes synchrone, asynchrone, en présente ou à distance. Elle s'appuiera à la fois sur le recours à des intervenants extérieurs (individuel ou prestataire) mais aussi sur les expertises des acteurs éducatifs du territoire.

Ce plan devra être construit de manière triennale avec une mise à jour et une programmation annuelle et trimestrielle. Le plan devra être construit pour le 2<sup>ème</sup> trimestre 2024.

## → Action 2 : Construire et mettre à jour un annuaire des acteurs de l'éducation du territoire yonnais

Afin de faciliter la connaissance des acteurs de l'éducation du territoire yonnais et leur interaction, un annuaire sera créé, mis en ligne et régulièrement actualisé. Il donnera les informations de base sur la structure et le nom des interlocuteurs principaux.

L'annuaire devra être mis en ligne pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2024.

## → Action 3 : Animer des groupes de travail thématiques interprofessionnels

Le développement des compétences et les regards croisés des acteurs seront facilités par l'animation de groupes thématiques de travail interprofessionnels.

Ces groupes seront structurés de la manière suivante : un référent (ou binôme) sera identifié avec pour mission de construire une feuille de route pour le groupe de travail.

Un appel à participation sera ensuite effectué aux acteurs de l'éducation du territoire pour proposer d'y participer. Un rendu régulier des travaux du groupe sera effectué à l'ensemble des acteurs du PEDT.

Les thématiques prioritaires identifiées sont : La collaboration enseignant/ATSEM ; l'inclusion des enfants à besoins particuliers ; la structuration de l'offre de services d'animation et de loisirs sur le territoire yonnais.

Les référents devront être identifiés d'ici fin 2023. Les feuilles de routes élaborées d'ici février 2024.

## Objectif 2 : Co-construire des actions modélisantes pour les différents objectifs

Dans le cadre du renouvellement de la méthodologie de travail du PEDT et de la démarche d'amélioration constante, l'objectif est ici de modéliser une manière inspirante de faire avancer les projets pour les acteurs de l'éducation du territoire. Tous les pans de la démarche projet seront concernés, tant sur la manière de constituer l'équipe que sur celle de communiquer sur les avancées par exemple. Cet objectif pour être pertinent s'appuiera sur des actions liées à des sujets éducatifs concrets et dont le choix est particulièrement propice pour la démarche.

## → Action 1 : Structurer les transitions pour les temps « passerelles » (âges transitionnels)

Les temps passerelles concernent différents moments de transition et peuvent être envisagés selon différents angles : entre les différents temps scolaires, périscolaires et extrascolaires ; entre la maison et l'école ; entre les différentes classes d'apprentissages et notamment de la petite enfance à l'école et de l'école au collège ; entre les différents âges et notamment à 2 ans et 6 ans.

Ce sujet doit être envisagé de manière cohérente par les différents acteurs. Il est en effet important de pouvoir prendre en compte les besoins spécifiques de chaque enfant à ces différents moments en veillant notamment à respecter leur rythme et leur capacité d'attention. Ce travail nécessite beaucoup de transversalité et de concertation entre les professionnels au sein d'une même structure et au-delà. C'est pourquoi, ce sera l'occasion de pouvoir imaginer et modéliser une démarche projet qui pourra inspirer les acteurs du PEDT sur d'autres sujets.

La feuille de route de l'action devra être formalisée d'ici avril 2024.

## → Action 2 : Intégrer des indicateurs de développement durable dans les actions éducatives du territoire

La ville de La Roche-sur-Yon mène une politique volontariste en matière de développement durable et de préservation de son patrimoine nature. Le territoire yonnais est multi-primé pour cet engagement : capitale française de la biodiversité, 4 fleurs et fleur d'or dans le cadre des villes et villages fleurs de France. Par ailleurs, 5 écoles sont soit en cours, soit labellisées E3D (École en Démarche globale de Développement Durable) : Jean Moulin, Moulin Rouge, Jean Roy, Marcel Pagnol, Montjoie et Moulin Rouge maternelle. Cette volonté se retrouve dans de nombreuses actions éducatives des acteurs éducatifs yonnais.

Cette action a pour but de pouvoir mesurer et suivre cette orientation dans le cadre d'une approche globale. La transversalité de ce travail sur ces indicateurs sera l'occasion de pouvoir imaginer et modéliser une démarche projet qui pourra inspirer les acteurs du PEDT sur d'autres sujets.

Les indicateurs et la démarche projet devront être formalisés d'ici septembre 2024.

## Objectif 3 : Co-construire des outils de gestion et de suivi des objectifs éducatifs entre les partenaires

Un nouveau dispositif d'évaluation continue du PEDT sera mis en place afin d'une part de mesurer l'atteinte des objectifs fixés et d'autre part de pouvoir ajuster les actions. En effet, une des lignes de force des orientations 2023-2026 est la co-construction des actions avec les partenaires au bénéfice des enfants, tout au long de la vie du PEDT. Afin de rendre cela possible, il est nécessaire de fonder ce travail sur une approche analytique. Cet objectif fera donc l'objet d'actions dédiées. Le comité d'animation du PEDT jouera un rôle central dans la coordination de cet objectif.

## → Action 1 : Organiser le suivi qualitatif de l'ensemble des actions des objectifs du PEDT

Ce suivi qualitatif fera l'objet d'une double réflexion.

Elle devra dans un 1<sup>er</sup> temps interroger plusieurs approches à travers la notion de qualité, pertinence, efficacité et efficience (cf. les précisions apportées sur l'évaluation dans la partie 2.5). Cette action devra donner lieu à une sensibilisation auprès des acteurs éducatifs des concepts liés à la démarche qualité. On pourra ainsi s'appuyer sur l'expérience de la collectivité de la Roche-sur-Yon et notamment de son Centre Municipal de Restauration qui depuis plusieurs années a été labellisé ISO 9001.

Dans un 2<sup>ème</sup> temps, une détermination, une mise en cohérence et un suivi d'indicateurs qualitatifs par action seront mis en place. Ce travail alimentera l'action n°2 suivante sur le suivi global du PEDT.

La sensibilisation devra avoir lieu au 1<sup>er</sup> trimestre 2024. Les indicateurs qualitatifs devront être déterminés pour les 1<sup>ères</sup> actions présentes dans le PEDT au 2<sup>ème</sup> trimestre 2024.

## → Action 2 : Construire et alimenter un tableau de bord de gestion et de suivi global du PEDT

L'évaluation continue du PEDT sera facilitée par l'élaboration d'un tableau de bord d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs du PEDT. Ce tableau de bord sera co-construit avec les partenaires et aura



vocation à être alimenté par ces derniers. Il sera utilisé comme outil de suivi et d'aide à la décision par les différentes entités composant la gouvernance. Certaines parties permettront le suivi global et une « météo » permettra de suivre l'avancée des actions en accord avec les résultats de l'action 1 précédente.

Le tableau de bord devra être élaboré pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2024.

### ➔ Action 3 : Construire et animer un espace collaboratif en ligne au service du PEDT

La mise en place d'un outil collaboratif (de nombreuses solutions existent comme par exemple Slack ou Microsoft Teams) permettra notamment :

- Une plus grande souplesse dans l'organisation des réunions en évitant les déplacements ;
- D'accélérer et faciliter le partage d'informations entre acteurs de l'éducation ;
- De co-construire des documents via la possibilité de partager des documents et de travailler à plusieurs de manière synchrone ou asynchrone ;
- De créer des sous-espaces de travail en fonction des projets et des thématiques ;
- De partager l'activité de veille et de bonnes pratiques.

Deux points de vigilance devront guider sa mise en œuvre. Une formation minimum des utilisateurs à son usage. Une animation des espaces et sous-espaces.

Une 1<sup>ère</sup> version de l'espace collaboratif devra être mise en ligne au 2<sup>ème</sup> trimestre 2024.

## Enjeu 2 : Donner à chaque enfant les mêmes chances pour grandir et s'épanouir

### Objectif 1 : Construire un environnement éducatif paisible et respectueux

L'objectif est ici de permettre à l'enfant de s'épanouir dans le respect de sa personne et de celle des autres au sein d'organisations collectives. Cette situation sera rendue possible en ayant une approche systémique de son environnement. Ce dernier doit en effet être facilitant afin d'aider les enfants à apprendre, grandir, traverser des moments difficiles de leur enfance, développer la connaissance de soi et des autres, etc. Les espaces seront aussi considérés afin de les rendre inclusifs, ouverts et facilitants pour la diversité de typologies d'actions éducatives proposées.

La question du climat éducatif y est centrale pour l'enfant. Le climat éducatif concerne tous les temps de l'enfant dans ses activités scolaires, périscolaires et extrascolaires. Il s'agit d'une vision élargie du climat scolaire. Pour autant, de manière similaire, il concerne :

- Les relations entre les personnes (respect, partage, soutien, collaboration, entraide) : entre enfants, entre professionnels, entre enfants et professionnels, entre professionnels et familles ;
- Les temps d'enseignement ou d'apprentissage (attentes, différenciation, encouragements, approches émotionnelles, etc.) ;
- La sécurité ;
- L'environnement physique : propreté, adaptation et agrément des espaces et des matériels, etc.
- Le sentiment d'appartenance : sentiment d'être relié à la communauté éducative ou scolaire et aux personnes, engagement, enthousiasme des professionnels ;

- La participation significative des enfants et des professionnels ;
- La réaction face aux comportements à risque : réaction des enfants face à des conduites à risque de leurs pairs, prise en compte de ces conduites à risque par les professionnels;
- Une attention portée à la vie familiale : les enfants sentent que les professionnels respectent leur environnement et leur culture familiale.

[Source : site web du Ministère de l'Éducation nationale]

### → Action 1 : Construire un guide pour la gestion des transitions

Ce guide permettra de mieux définir les procédures à suivre dans certaines situations de collaboration entre les services de la ville de La Roche-sur-Yon et l'Éducation Nationale. L'objectif sera bien la continuité éducative dans l'intérêt de l'enfant et de ses besoins.

Ce document a notamment vocation à aborder le fonctionnement, le déroulé, les rôles liés aux transitions entre les temps scolaires et périscolaires.

Par ailleurs, cette démarche s'inscrit dans le cadre du label Plan Mercredi du gouvernement. En effet, ce plan valorise une recherche de complémentarité et une collaboration entre les différents partenaires éducatifs.

Ce guide devra être finalisé et mis en œuvre d'ici la fin de l'année 2023.

### → Action 2 : Mettre en place des outils en faveur du développement des compétences psycho-sociales

Les compétences psycho-sociales (CPS) sont reconnues par l'Organisation Mondiale de la santé comme un déterminant majeur du bien-être physique, mental et social. C'est, selon la définition de l'OMS, 1993 « la capacité d'une personne à répondre avec efficacité aux exigences et aux épreuves de la vie quotidienne. C'est l'aptitude d'une personne à maintenir un état de bien-être mental, en adoptant un comportement approprié et positif à l'occasion des relations entretenues avec les autres, sa propre culture, son environnement. ».

Le bilan du PEDT 2020-2023 a mis en évidence leur importance que ce soit sur le temps scolaire, périscolaire ou extrascolaire. L'objectif est ici d'aider l'enfant à développer des capacités dans ce domaine, par exemple : avoir de l'empathie pour les autres, savoir gérer ses émotions, savoir prendre des décisions etc. De même, l'attitude des adultes envers les enfants joue un rôle déterminant et sera aussi au cœur de cette action.

Différents outils existent pour y parvenir : par le jeu, l'usage de messages clairs, l'écoute active, etc.

Une identification des outils et une programmation d'activité ayant valeur d'exemple à partager entre partenaires de l'éducation sera formalisée au 2<sup>ème</sup> trimestre 2024.

### → Action 3 : Renforcer la coopération entre l'école et les familles (co-éducation)

Le lien avec les familles est complexe et une préoccupation chez de nombreux partenaires. La communication aux familles est pourtant existante et a été améliorée dans le précédent PEDT. Les parents ont parfois du mal à comprendre les attentes de l'école et inversement. Cette action a donc pour intention d'améliorer les conditions d'accueil et de coopération avec les familles en articulation avec les actions prévues dans le cadre de la convention territoriale globale (CTG)\* mise en place avec la CAF. Il faudra mobiliser toutes les compétences et l'expérience des acteurs du territoire pour imaginer, mettre en œuvre et partager de nouvelles formes de participation des parents en valorisant leurs apports.

\* Dans son plan d'actions 2022- 2026, la CTG développe 6 actions pour le public Enfance dont une, en particulier, sur le champ de la continuité éducative (action n° 9) est d'associer les parents aux démarches de continuité éducative.

Ce plan d'actions CTG développe des actions de soutien à la fonction parentale pour le public Parents : certaines d'entre elles pourront être inspirantes ou des ressources pour cette action sur la coopération entre l'école et les familles.

Une identification et une programmation d'actions sera formalisée au 2<sup>ème</sup> trimestre 2024.

## **Objectif 2 : Aider les enfants à être des citoyens éclairés**

Accompagner les enfants dans leurs apprentissages notamment dans celui de leur autonomie en leur laissant la place de fonder leur développement sur leurs propres expériences et sur la construction de leur esprit critique sera le fil rouge de cet objectif. Il s'agit bien entendu de les former à citoyenneté afin de leur permettre de devenir des adultes pleinement acteurs de la vie de la cité en connaissant et en respectant les valeurs de la République et notamment la laïcité, dans la continuité du Parcours Citoyen de l'élève, développé sur les temps scolaires.

### **→ Action 1 : Encourager l'engagement citoyen en associant les enfants aux décisions et aux projets**

L'engagement citoyen peut prendre différentes formes : au sein du conseil municipal des jeunes pour l'engagement le plus formel mais aussi via des actions au sein de l'école ou du réseau d'éducation populaire. Avec les enseignants sur le temps scolaire ou les animateurs sur des temps péri. ou extra-scolaires, les enfants participent à des commémorations, ou à des projets dans le domaine du développement durable, des arts, de l'histoire ou même du sport. Ces expériences alimentent chez eux une culture de l'engagement citoyen qui a vocation à se poursuivre au fur et à mesure qu'ils grandissent notamment quand ils atteignent l'âge d'être scolarisés en collège et après.

En effet, au-delà du périmètre du PEDT, ils auront accès aux actions mises en œuvre dans le cadre des politiques publiques de l'engagement. Ils pourront alors faire l'apprentissage de l'engagement citoyen que ce soit dans ses formes institutionnelles (CMJ, SNU, service civique, volontariat sapeur-pompier, réserve sanitaire, garde nationale, etc.) ou via le bénévolat dans le secteur associatif.

Un 1<sup>er</sup> travail de mutualisation d'actions chez les partenaires sera réalisé d'ici la fin du 2<sup>ème</sup> trimestre 2024.

### **→ Action 2 : Sensibiliser les enfants aux éco-gestes**

Faire des enfants des citoyens éclairés s'incarne aussi dans leur relation à la nature et leur connaissance de celle-ci. L'objectif est de les rendre initiateurs et acteurs de gestes simples et compris en faveur de leur environnement. Cette action devra s'appuyer sur les initiatives associatives nombreuses existantes et les dispositifs institutionnels, comme par exemple le label E3D de certaines écoles et les éco-délégués.

Un 1<sup>er</sup> inventaire des actions menées chez les acteurs éducatifs du territoire yonnais sera formalisé pour le 2<sup>ème</sup> trimestre 2024.

### **→ Action 3 : Apprendre aux enfants à communiquer**

Le développement des compétences en communication, notamment en expression orale, est présent dans les parcours d'apprentissage de l'enfant à l'école dès son plus jeune âge. On les retrouve en particulier dans de nombreux projets d'écoles de la ville de La Roche-sur-Yon. Ces compétences peuvent être apprises et mises en œuvre dans de nombreuses situations liées à plusieurs thématiques d'activités pédagogiques et éducatives. On peut citer par exemple : l'apprentissage de la langue, la culture, l'éducation aux médias, à la citoyenneté, le développement durable, qui sont l'occasion d'apprendre individuellement ou collectivement à partager ses idées, en les verbalisant à l'écrit comme à l'oral de manière construite et apaisée.

Cette action devra aussi faire l'objet de partages de pratiques entre professionnels car elle est un élément central du développement social et émotionnel de l'enfant.

### **Objectif 3 : Démocratiser l'accès à la connaissance**

Développer les connaissances des enfants leur donne la possibilité de mieux connaître les caractéristiques de l'environnement et du monde dans lequel ils vivent. Cet accès à la connaissance est possible à travers toutes les activités pédagogiques et éducatives dont l'enfant peut bénéficier dans l'école et en dehors de l'école et avec une tarification de services adaptée à tous. L'existant est déjà très important et cet objectif mettra l'accent d'une part sur les champs qui sont relativement peu couverts au vu des résultats du précédent PEDT et d'autre part sur la complémentarité entre les différents acteurs éducatifs du territoire.

#### **→ Action 1 : Mener des actions d'éducation au numérique, aux médias (réseaux sociaux, identité numérique) sur les différents temps de l'enfant**

Par l'éducation aux médias et à l'information, et plus globalement au numérique, les enfants apprennent à devenir des citoyens responsables dans une société marquée par la multiplication et l'accélération des flux d'information. Ils développent leur esprit critique et sont capables d'agir de manière éclairée pour chercher, recevoir, produire et diffuser des informations via des médias de plus en plus diversifiés.

L'éducation aux médias, à l'information et au numérique permet ainsi de renforcer chez les enfants des compétences transversales indispensables pour se repérer dans un monde où les vecteurs d'information et de communication se multiplient. [Source : Eduscol].

Une complémentarité et une mise en cohérence des actions sur le territoire seront recherchées. Par ailleurs, les professionnels devront développer leurs compétences sur ces usages.

Un 1<sup>er</sup> travail d'identification d'actions chez les partenaires et de mise en cohérence sera réalisé d'ici la fin 2024.

#### **→ Action 2 : Donner des espaces et du temps aux enfants pour développer leur créativité et leur imaginaire**

La découverte, l'initiation, l'expression, le jeu sont de puissants vecteurs d'épanouissement et d'intégration de l'enfant. Ils permettent de valoriser les compétences comportementales et de donner l'opportunité, grâce à un accès facilité à l'offre d'activités éducatives sur le territoire yonnais, de réduire les inégalités sociales. Les arts, la nature, les contes, les jeux sont notamment des moyens de développer la créativité et l'imaginaire. La découverte du livre pour susciter le plaisir de la lecture sera encouragée, en réponse aux demandes des enfants à avoir plus de coins lecture.

La mise en œuvre de cette action devra aussi intégrer une approche spatiale via une réflexion sur le bâti scolaire et une forme scolaire renouvelée (y compris dans les cours d'écoles) qui puisse prendre en compte cette dimension.

Elle s'appuiera aussi sur un existant déjà riche et structuré comme par exemple celles dans le domaine de la culture à travers le Projet Culturel de Territoire de la ville de La Roche-sur-Yon, qui propose des projets en faveur du Parcours d'éducation artistique et culturelle.

Un 1<sup>er</sup> travail de mutualisation d'actions chez les partenaires sera réalisé d'ici la fin du 2<sup>ème</sup> trimestre 2024.

## **Objectif 4 : Promouvoir le bien-être physique et mental des enfants**

Les enjeux de santé des enfants constituent un élément de préoccupation central des professionnels de l'éducation. A cet effet, l'école a impulsé depuis 2020 la démarche « école promotrice de santé », dans la continuité du parcours éducatif de santé.

La période de pandémie a par ailleurs eu des conséquences néfastes sur la santé mentale des enfants comme en témoignent les publications de Santé Publique France et des professionnels de santé de l'Education nationale.

Plusieurs aspects seront à prendre en compte pour l'accomplissement de cet objectif :

- L'importance des actions de prévention ;
- La convergence des actions des acteurs de l'éducation du territoire yonnais dans ce domaine dans une logique transdisciplinaire ;
- La formation des professionnels sur les différents temps de l'enfant.

### **→ Action 1 : Proposer des temps de prévention sur la santé co-construits entre professionnels**

L'école représente un cadre privilégié pour des mesures de prévention sur la santé. Le parcours éducatif de santé est un cadre qui prépare les enfants à prendre soin d'eux-mêmes et des autres et à devenir des citoyens responsables en matière de santé individuelle et collective [source Education nationale]. Ces 3 axes peuvent servir de lignes directrices pour les actions à mettre en œuvre dans les différents temps de l'enfant. En voici un rappel :

- La prévention des conduites addictives ;
- l'éducation à l'alimentation et au goût (qui fait l'objet d'une action spécifique) ;
- la promotion de l'activité physique (qui fait l'objet d'une action spécifique) ;
- l'éducation à la sexualité ;
- la protection de l'enfance ;
- la vaccination, l'environnement...

Un 1<sup>er</sup> travail d'identification des actions menées sur le territoire chez les partenaires sera réalisé d'ici le 2<sup>ème</sup> trimestre 2024.

### **→ Action 2 : Encourager l'activité physique**

La pratique d'une activité sportive adaptée dès le plus jeune âge est une nécessité. C'est un moyen pour les enfants de préserver leur capital santé, de s'épanouir, de s'ouvrir aux autres, d'apprendre à se connaître, d'appréhender des règles communes. L'accent devra être porté sur la mise en cohérence des actions liées sur les différents temps de l'enfant par différents acteurs, par exemple, pour les dispositifs Savoir Rouler à vélo et Savoir Nager ou encore le programme APQ30 (30 mn d'activité physique quotidienne par jour).

Un travail sur leur complémentarité est en effet nécessaire entre les activités réalisées sur temps scolaires, périscolaires et extrascolaires au sein des clubs sportifs notamment.

La 1<sup>ère</sup> étape sera la réalisation d'un état des lieux de ces activités et d'un diagnostic lié.

Un 1<sup>er</sup> travail d'identification d'actions chez les partenaires et de mise en cohérence sera réalisé d'ici la fin 2024.

### **→ Action 3 : Apprendre à bien manger**

Le choix d'une action spécifique sur ce sujet s'explique par plusieurs facteurs :



- Le travail mené depuis de nombreuses années par le centre municipal de restauration pour produire une alimentation saine et variée à destination des enfants ;
- La qualité du terroir de la ville de La Roche-sur-Yon (et même de Vendée) et la volonté de le développer et de le valoriser dans le cadre du projet alimentaire de territoire (PAT);
- La volonté de faire de l'alimentation, au-delà d'une composante du parcours éducatif de santé, un moyen de s'ouvrir à l'autre, de partager et de démocratiser la diversité alimentaire.

L'objectif sera d'identifier au sein du projet alimentaire territorial les actions à mener à destination des enfants. Une première identification sera faite pour la fin de l'année 2024.



## Zoom sur : le Projet Alimentaire Territorial

Le Projet Alimentaire Territorial (PAT) est une action publique portée par l'EPCI (Etablissement public de coopération intercommunale), qui traite les enjeux de l'alimentation en prenant en compte les spécificités de son territoire. Il est issu du PCAET (Plan Climat Air Eau Territorial) et s'inscrit au cœur d'autres politiques locales tels que le projet de Territoire, le Contrat Local de Santé, etc.

Il est au stade, actuellement, du diagnostic de territoire. Le plan d'actions doit aboutir au printemps 2024. Un travail en articulation avec les dimensions liées du PEDT est prévu.

### **Objectif 5 : Faciliter et accompagner l'inclusion des enfants à besoins éducatifs particuliers**

L'expression qui est ici utilisée d' « enfants à besoins éducatifs particuliers » fait référence aux enfants en situation handicap mais va au-delà du handicap reconnu au sens où l'Education nationale l'entend sur le temps scolaire. En effet, un certain nombre d'enfants qui n'ont pas encore cette reconnaissance officielle pour différentes raisons (processus en cours, parents méconnaissant les démarches, difficultés non reconnues comme un handicap, etc.) doivent aussi pouvoir bénéficier d'une attention et d'un accompagnement éducatif particulier dans le cadre du PEDT. Ces besoins éducatifs particuliers peuvent notamment être liés à :

- Un handicap physique, sensoriel, mental ;
- Des troubles envahissants du comportement
- De grandes difficultés d'apprentissage ou d'adaptation ;
- Une précocité intellectuelle ;
- Une maladie ;
- Une situation familiale ou sociale particulièrement difficile ;
- Au mode de vie (gens du voyage, forains) ;
- Une arrivée récente sur le territoire français.

Avec cette définition élargie, il s'agit donc pour le PEDT d'étendre la logique de l'Ecole inclusive inscrite dans la loi d'orientation et de programmation pour la Refondation de l'école de la République aux différents temps de l'enfant sur le territoire yonnais.

#### **→ Action 1 : Professionnaliser les acteurs dans le domaine de l'inclusion**

Cette action fait écho à celle du 1er objectif du 1er enjeu de ce PEDT, visant à construire un plan de professionnalisation des acteurs. Il s'agit de mettre ici l'accent sur le besoin de partage d'expériences, de pratiques et de temps de formation dans le domaine de l'inclusion au sens large tel que définit précédemment. Les partenaires institutionnels tels que la CAF, l'Education nationale ou la Maison Départementale des Personnes Handicapées devront être partie prenante dans cette action.

Cette action devra s'intégrer dans le plan de professionnalisation global prévu pour le 2<sup>ème</sup> trimestre 2024.

## → Action 2 : Favoriser l'accessibilité de l'offre éducative du territoire pour les enfants à besoins éducatifs particuliers

La définition de l'accessibilité utilisée ici est à prendre au sens large (cf. celle de l'APF France Handicap reconnue d'utilité publique et mentionnée sur son site web) :

- L'accès à tout pour tous quels que soient les espaces de vie : espaces publics, cheminements, bâtiments publics et privés, d'habitation, scolaires, de travail, de loisirs, de santé, de culte, commerces, réunions et débats publics, dispositifs de vote (etc.) ;
- La généralisation de l'approche de la conception universelle pour penser, dès l'origine, l'ensemble des produits, des services, des espaces et des outils d'information et de communication, et avec une facilité et une qualité d'usage pour tous ;
- L'organisation d'une chaîne d'accessibilité ininterrompue du déplacement (transports publics et voirie) en coordination avec tous les acteurs pour permettre à toute personne, quels que soient ses capacités de mobilité et son lieu de vie (espaces ruraux et urbains) de se déplacer librement ;
- Un réel accès aux biens et services pour permettre à chacun d'exercer son libre choix, en prenant en compte les besoins spécifiques de tous les publics en termes d'accueil, d'information, de communication.

Ceci implique de penser comme accessible l'offre éducative dès le début de sa conception.

Un 1<sup>er</sup> travail d'identification des actions menées sur le territoire chez les partenaires sera réalisé d'ici le 2<sup>ème</sup> trimestre 2024.

Un travail d'articulation des approches et des processus liés à l'accessibilité sera mise en place d'ici la fin de l'année 2024 et déployée chez tous les partenaires de l'éducation du territoire yonnais. Il sera notamment articulé avec celui mis en place par la collectivité pour tous les ERP (Etablissement Recevant du Public) de la ville (et donc les écoles).

## → Action 3 : Aller vers les parents pour mieux connaître les besoins de leurs enfants

Le travail entre les parents et les professionnels nécessite d'être rénové dans ce domaine. Le bilan du précédent PEDT a notamment montré une méconnaissance des parents des dispositifs d'accompagnements et une difficulté à pouvoir se repérer entre les différents professionnels susceptibles d'intervenir au bénéfice de leur enfant. Ce constat conduit à devoir mieux cerner les difficultés des parents et leurs attentes afin de redéfinir les actions à mener par les professionnels de l'éducation.

Un 1<sup>er</sup> travail d'identification des besoins et attentes des parents sera mené via une enquête envoyée au 2<sup>ème</sup> trimestre 2024.

## 2.5 Evaluation

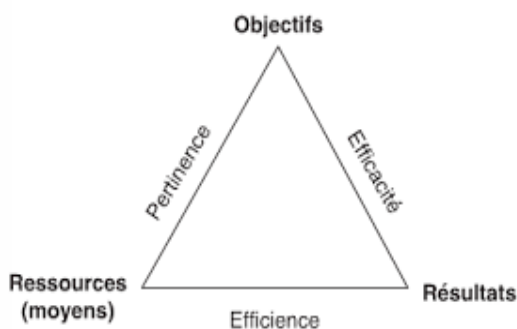
L'évaluation est prévue en continu pendant les 3 ans du PEDT. L'outil et la méthode doivent être de nature à éclairer sur les facteurs de réussite ou d'échec quant à la réalisation des objectifs, de manière à les réguler et les ajuster au fil de l'eau.

Cette évaluation s'appuiera sur l'outil de gestion et de suivi des actions du PEDT, décrit dans l'**enjeu 1, objectif 3**.

Cet outil ne se substituera pas à l'obligation, pour chaque animateur ou directeur ou organisateur, d'assurer l'évaluation de son action et de son projet de structure.

Exemple d'approches complémentaires :

- 1- la pertinence de l'action (le rapport entre les ressources allouées et l'objectif à atteindre),
- 2- l'efficacité de l'action (le rapport entre le résultat et les ressources),
- 3- l'efficacé de l'action (le rapport entre les résultats et l'objectif à atteindre),



(source : Performance triangle, Hubault, 1998)

Cette évaluation gagnera à être croisée avec les résultats des élèves via l'Education Nationale et à être enrichie par les évaluations des projets d'écoles qui se concluront en 2026 comme le PEDT.

Ainsi conçue, cette évaluation devrait permettre de mesurer l'impact du PEDT en termes de réussite scolaire, éducative, et d'épanouissement des enfants et des jeunes.

## 2.6 Valorisation de la démarche, du projet et des structures éducatives

Le savoir-faire et le faire-savoir sont essentiels à la réussite du projet PEDT. Un plan de communication et des temps de valorisations des projets sont envisagés pour faire connaître le PEDT auprès des familles, enfants, jeunes, partenaires, institutions.

→ Par des supports variés avec une identité visuelle : document complet professionnel, plaquettes synthétiques tout public, information dans la plaquette « comprendre les temps périscolaires de l'enfant » [\[Annexe 4 : exemple de plaquette d'information\]](#)

- Par une diffusion sur le site internet de la Ville et les réseaux sociaux de la ville,
- Par une information sur le site de la CAF « monenfant.fr »,
- Par des présentations en présence ou à distance,
  
- Par des articles de presse valorisant les actions menées,
  
- Par toutes les expositions, invitations aux familles faites par les partenaires éducatifs.

## 2.7 Labellisation Plan Mercredi

S'inscrire dans la démarche de labellisation du Plan Mercredi est concomitant à la démarche PEDT : toutes deux rejoignent la recherche de qualité éducative alliée à la complémentarité des propositions pour les enfants du territoire yonnais.

23 structures dont 16 sites périscolaires de la Ville (accueils du matin et organisation du temps éducatif appelé « les P'tits Mercredis ») ; 6 accueils de loisirs associatifs AMAQY ; l'accueil de loisirs associatif Loisirs Pluriel, s'inscrivent dans cette démarche collaborative entre directions ACM et référents Plan Mercredi pour chaque structure.

Le dépôt de la demande pour les 23 structures est prévu à l'été 2023.



## 3 -Annexes

**Annexe 1- Synthèse de l'évaluation du PEDT 2020-2023**

**Annexe 2- Arrêté tarifs Ville 2023-2024**

**Annexe 3- Grille tarifaire AMAQY et Loisirs Pluriels**

**Annexe 4- Exemple de plaquette d'informations familles 2022-2023**

**Annexe 5- Exemple de fiche action**



## Annexe 1- Synthèse de l'évaluation du PEDT 2020-2023

### Les AVIS D'USAGES, synthèse - 148 FAMILLES et 350 ENFANTS interrogés

<p>Les outils de communication d'information ont permis aux familles de mieux repérer le rôle de chacun dans l'école. Les projets structurants (PEDT, Projet Pédagogique) sont un peu mieux connus qu'en 2020. Satisfaction pour les services périscolaires- Les parents reconnaissent la qualité projets, et le professionnalisme des équipes professionnelles.</p>	<p><u>Demands :</u> Aide aux devoirs demandée à l'accueil du soir (lieu dédié, calme, temps accordé). Pas assez de surveillants sur la cour à la PM Gouters plus variés. Mise en place service minimum en cas de grève.</p>
<p>Peu d'enfants connaissent le projet d'animation du site. Ils sont contents des propositions, aiment bien les animateurs. Une majorité se sent bien dans leurs écoles et les ALSH, où ils trouvent l'écoute et le respect nécessaires. Notion éducative (apprendre, découvrir en s'amusant) est bien présente.  La plupart ont une activité en club (sport, majoritairement).</p>	<p><u>Demands :</u> Infrastructures : coins aménagés, équipements et en extérieur : manque de verdure, de mobilier (bancs), de jeux. Fonctionnement : par petits groupes, sortir dehors quand il fait nuit à l'accueil du soir Contenus : pouvoir lire, dans des petits coins aménagés. Implication : ils veulent choisir, s'impliquer. Expérience du Passeport du civisme très enrichissante. Demandent aux animateurs de jouer plus avec eux.</p>

### Les AVIS TECHNIQUES, synthèse pour 16 écoles et 108 acteurs éducatifs interrogés

<p><u>Ecoles :</u> PEDT bien connu, bien structuré et le partenariat au sein de l'école avec les équipes périscolaires s'exerce (règles de vie et plusieurs projets) et avec d'autres services par la co-éducation. <u>Objectifs pour le futur PEDT :</u> le bien-vivre ensemble (égalité FG, harcèlement, CPS,) Passeport du civisme. Nouveau : la parentalité.</p>	<p>Charte des engagements réciproques inconnue. Regret de ne pas avoir d'interventions co-éducatives en maternelle. Mieux communiquer sur le PEDT. Formaliser un document cadre pour renforcer l'articulation scolaire-périscolaire. Avoir des facilités (du temps dégagé) pour les réunions.</p>
<p><u>Autres Acteurs éducatifs :</u> PEDT plutôt bien connu. <u>Objectifs pour le futur :</u> vivre-ensemble, inclusion, gaspillage alimentaire.</p>	<p>Impliquer davantage les parents et les enfants dans les projets, impliquer davantage d'agents. Mieux connaître les projets des partenaires. Identifier un objectif sur la parentalité.</p>

### La synthèse pour le réseau partenarial et les objectifs – AXES 1 + 2

<p>Découpage 4 territoires : intérêt pour conserver un fonctionnement par micro-territoires car plus proches des besoins.  Réunions en micro-PEDT : fort intérêt, qualité des échanges, animation inter-active appréciée.  Multiplicité de projets, un dynamisme partenarial, en réponse à des besoins bien connus. Beaucoup de contributeurs. L'axe sur l'inclusion (identifié comme prioritaire en 2020) bien investi, comme le vivre ensemble.</p>	<p>Une demande pour revoir le découpage (Bourg – Vallée Verte). Augmenter la fréquence. Revoir les participants (certains ont manqué). Notion de représentation peu adaptée. Inviter les directeurs ACM Jeunesse et plus d'animateurs. Regret sur la faible participation des directeurs d'écoles, acteurs clés. Partager les compte-rendus avec tous. Proposer des travaux par thématiques. Améliorer les interconnaissances de projets, entre scolaire et périscolaire (Ville et AMAQY), et les projets ACM Jeunesse, la Culture). Manque de temps formalisés.</p>
---	--



## Annexe 2- Arrêté des tarifs 2022-2023 Ville



Direction Education

Service Gestion scolaire

Objet : Tarifications Année scolaire 2022-2023 :

- Art vacances
- Sport vacances
- Restauration scolaire
- Accueils périscolaires
- Classes de découverte

### Arrêté N°22-0315

Vu la délibération n° 2 du Conseil municipal en date du 23 avril 2020 donnant délégation au Maire en application de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Sur proposition de Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de La Roche-sur-Yon,

### ARRETE

**ARTICLE 1 :** La grille tarifaire applicable pour les cartes « Art vacances et Sports vacances 2022-2023 » est définie comme suit :

N° de tranches	TRANCHES DE QUOTIENT FAMILIAL DE REFERENCE (QFR)		Tarif par semaine en euros 2022 / 2023	
	De	à		
1	176,01	259,00	10	
2	259,01	470,00	10,00	15,00
3	470,01	635,00	18,75	23,75
4	635,01	790,00	23,75	30,00
5	790,01	1014,00	30,00	37,50
6	1014,01	1327,00	37,50	43,75
7	1327,01	1877 et plus	43,75	50,00

B- Tarifs spécifiques non soumis au quotient familial de référence	
Enfants	
Enfant dont famille hébergée par SOS femmes Vendée	10
Enfant placé en famille d'accueil ou en foyer d'hébergement (Passerelles, Foyer départemental ...)	10
Enfants suivis dans le cadre du Programme de réussite éducative	10

Hôtel de ville et d'agglomération - Place du Théâtre - BP 829 - 85021 La Roche-sur-Yon Cedex  
Tél. : 02 51 47 47 47 - www.larochesuryon.fr



**ARTICLE 2** : La tarification applicable pour la restauration scolaire, pour l'année scolaire 2022-2023, est définie comme suit :

A - Tarifs soumis au quotient familial de référence				
N° de tranches	TRANCHES DE QUOTIENT FAMILIAL DE REVENU (QFR)		TARIFS UNITAIRE DES REPAS en euros	
	De	à	De	à
1	176,01	259,00	0,45	1,02
2	259,01	470,00	1,02	2,73
3	470,01	635,00	2,73	3,76
4	635,01	790,00	3,76	3,97
5	790,01	1014,00	3,97	4,53
6	1014,01	1327,00	4,53	5,00
7	1327,00	1 877 et plus	5,00	6,23

PANIERS REPAS (50% d'un repas)				
N° de tranches	TRANCHES POUR LE QUOTIENT FAMILIAL DE REVENU (QFR)		TARIFS en euros	
	De	à	De	à
1	176,01	259,00	0,23	0,51
2	259,01	470,00	0,51	1,37
3	470,01	635,00	1,37	1,88
4	635,01	790,00	1,88	1,98
5	790,01	1014,00	1,98	2,27
6	1014,01	1327,00	2,27	2,50
7	1327,01	1 877 et plus	2,50	3,11

B- Tarifs spécifiques non soumis au quotient familial de référence	
<b>Enfants</b>	
Repas exceptionnel yonnais (non inscrit)	6,23
Repas exceptionnel non yonnais (non inscrit)	8,1
Enfant dont famille hébergée par SOS femmes Vendée	0,45
Enfant placé en famille d'accueil ou en foyer d'hébergement (Passerelles, Foyer départemental ...)	3,5
Enfant issu de classes de communes extérieures	6,23
<b>Adultes</b>	
Emplois de vie scolaire Etudiants master professeur des écoles Stagiaire conventionné Education nationale non rémunéré	4,2
Personnel Education nationale Professionnel encadrant de l'ARIA Adulte encadrant des enfants de classes non yonnaises Parents d'élèves (hors invitation formalisée) Personne extérieure	7,2

**ARTICLE 3** : La tarification applicable pour les accueils périscolaires, pour l'année scolaire 2022-2023, est définie comme suit :

ACCUEILS MATINS ET/OU SOIRS						
N° de tranches	TRANCHES POUR LE QUOTIENT FAMILIAL DE REVENU (QFR)		TARIFS ACCUEIL MATINS OU SOIRS en euros		TARIFS ACCUEIL MATINS ET SOIRS en euros	
	De	à	De	à	De	à
1	176,01	259,00	0,58	1,05	0,97	1,81
2	259,01	470,00	1,05	1,38	1,81	2,35
3	470,01	635,00	1,38	1,63	2,35	2,77
4	635,01	790,00	1,63	1,73	2,77	2,95
5	790,01	1014,00	1,73	1,9	2,95	3,2
6	1014,01	1327,00	1,9	2,06	3,2	3,5
7	1327,01	1877 et plus	2,06	2,21	3,5	3,8
Accueil enfant dont la famille est hébergée par SOS Femmes Vendée			0,58		0,97	
Accueil enfant placé en famille d'accueil ou en foyer d'hébergement			1,38		2,37	

**ARTICLE 4** : La tarification applicable aux classes de découverte pour l'année scolaire 2022-2023, est définie comme suit :

SEJOURS DE 5 JOURS			
N° des tranches	Tranches de QFR	Tarifs en euros	
1	176,01 à 259,00	32	47
2	259,01 à 470,00	47	89
3	470,01 à 635,00	89	120
4	635,01 à 790,00	120	150
5	790,01 à 1014,00	150	191
6	1014,01 à 1 327,00	191	226
7	1 327,01 à 1 877 et plus	226	

SEJOURS DE 8 JOURS			
N° des tranches	Tranches de QFR	Tarifs en euros	
1	176,01 à 259,00	58	82
2	259,01 à 470,00	82	145
3	470,01 à 635,00	145	172
4	635,01 à 790,00	172	198
5	790,01 à 1014,00	198	218
6	1014,01 à 1 327,00	218	236
7	1 327,01 à 1 877 et plus	236	286

ARTICLE 5 : Pour les QFR inférieurs ou égaux à 176, le tarif minimum s'applique pour chaque prestation.

ARTICLE 6 : Pour les enfants non domiciliés à La Roche-sur-Yon, une majoration de 30 % est appliquée sur la tarification de leur tranche de QFR. Cette majoration ne s'applique pas aux enfants non yonnais scolarisés en enseignement spécialisé.

ARTICLE 7: Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à La Roche-sur-Yon, le  
Le Maire

Publication faite conformément à l'article L2122-29 du Code Général des Collectivités Territoriales.

## Annexe 3- Tarifs AMAQY et Loisirs Pluriels

TARIFAIRE 2022-2023 POUR L'AMAQY  
à partir du 01 septembre 2022

QFR	Tarifs horaires sans repas	Tarifs repas 2019 IOIF	tarif 2019 journée avec repas (8 h)	tarif 2019 journée sans repas (6 h)	tarif 2019 1/2 journée avec repas (5 h)	tarif 2019 1/2 journée sans repas (3 h)
de 168,01 à 248	de 0,228 € à 0,446 €	de 0,443 € à 0,660 €	de 2,27 € à 4,23 €	de 1,37 € à 2,68 €	de 1,58 € à 2,89 €	de 0,68 € à 1,34 €
de 248,01 à 451	de 0,446 € à 0,550 €	de 0,660 € à 1,545 €	de 4,23 € à 5,94 €	de 2,68 € à 3,30 €	de 2,89 € à 4,29 €	de 1,34 € à 1,65 €
de 451,01 à 608	de 0,550 € à 0,830 €	de 1,545 € à 2,298 €	de 5,94 € à 8,94 €	de 3,30 € à 4,98 €	de 4,29 € à 6,45 €	de 1,65 € à 2,49 €
de 608,01 à 757	de 0,830 € à 1,037 €	de 2,298 € à 2,648 €	de 8,94 € à 10,95 €	de 4,98 € à 6,22 €	de 6,45 € à 7,83 €	de 2,49 € à 3,11 €
de 757,01 à 970	de 1,037 € à 1,245 €	de 2,648 € à 3,194 €	de 10,95 € à 13,16 €	de 6,22 € à 7,47 €	de 7,83 € à 9,42 €	de 3,11 € à 3,74 €
de 970,01 à 1271	de 1,245 € à 1,349 €	de 3,194 € à 3,740 €	de 13,16 € à 14,53 €	de 7,47 € à 8,09 €	de 9,42 € à 10,48 €	de 3,74 € à 4,05 €
de 1271,01 à 1802 et +	de 1,349 € à 1,452 €	de 3,740 € à 4,255 €	de 14,53 € à 15,87 €	de 8,09 € à 8,71 €	de 10,48 € à 11,52 €	de 4,05 € à 4,36 €

Pour les QFR de 0 à 168 le tarif minimum s'applique.

Hausse des tranches (calcul dir Education entre +1,8% et +2% selon les tranches)	Hausse de 1,4 % Référence indice prix à la consommation hors tabac 2018	Vu CMR +1%	
--	---	------------	--

### Loisirs Pluriels Enfants TARIFS au 1<sup>er</sup> mars 2023

Code tarif	Quotient Familial	Adhésion annuelle	Tarif Horaire	Prix du repas
T1	< 350€	20€	0.52€	4.39€
T2	<550€	20€	0.64€	4.39€
T3	<750€	20€	0.95€	4.39€
T4	<1000€	20€	1.20€	4.39€
T5	<1500€	20€	1.44€	4.39€
T6	<2000€	20€	1.55€	4.39€
T7	<3000€	20€	1.67€	4.39€
T8	Au-delà	20€	1.78€	4.39€



## Annexe 4- Exemple de plaquette d'informations familles




**Les P'TITS mercredis**

TEMPS DE LOISIRS ÉDUCATIFS  
POUR LES ENFANTS DE MATERNELLE

### Les parcours thématiques et périodes d'inscription



L'équipe périscolaire propose aux enfants plusieurs activités physiques, culturelles, manuelles et de découverte à travers **cinq parcours thématiques** qui sont abordés dans l'année. 1 parcours = 1 période.

#### PARCOURS CITOYEN DANS MA VILLE

**Objectifs** : connaître son quartier, sa ville, découvrir la vie de la « cité » (dans le sens citoyeneté).  
**Thèmes abordés** : découverte de la vie du quartier, visite des équipements de la ville (Cycl, Théâtre...), la vie de la « cité » (mairie, etc.), les grands événements.

#### PARCOURS NATURE ET ENVIRONNEMENT

**Objectifs** : sensibiliser au respect de l'environnement et à la nature, faire prendre conscience des enjeux de la protection de la planète.  
**Thèmes abordés** : jardinage, la faune, la flore...

#### PARCOURS ALIMENTATION

**Objectifs** : sensibiliser aux apports nutritionnels et transmettre les bonnes habitudes alimentaires.  
**Thèmes abordés** : du jardin à l'assiette, la cuisine du monde, les aliments, etc.

#### PARCOURS BIEN-ÊTRE

**Objectifs** : prendre conscience, écouter et comprendre son corps.  
**Thèmes abordés** : mon corps et moi, l'hygiène, la relaxation, le sommeil, les métiers de la santé et de la prévention.

#### PARCOURS LES ARTS

**Objectifs** : sensibiliser aux différentes expressions artistiques, faire découvrir la richesse culturelle du territoire, expérimenter des modes d'expression variés.  
**Thèmes abordés** : peinture, sculpture, architecture, musique, théâtre, cinéma...

#### Calendrier 2020 - 2021 et délais d'inscription

Périodes	Dates	Dates limites d'inscription
1 (sept.-oct.)	2, 9, 16, 23, 30 sept. 7 et 14 oct.	16 août 2020
2 (nov.-déc.)	4, 18, 25 nov. 2, 9 et 16 déc.	16 octobre 2020
3 (janv.-févr.)	6, 13, 20, 27 janv. 3, 10 et 17 févr.	18 décembre 2020
4 (mars-avril)	10, 17, 24, 31 mars 7, 14 et 21 avril	19 février 2021
5 (mai-juin)	12, 19, 26 mai 2, 9, 16, 23, 30 juin	23 avril 2021

**ATTENTION ! Il est impossible d'inscrire votre enfant en cours de période.**

Contact : **Accueil parents** - 02 51 47 47 06  
accueilparents@larochesuryon.fr  
10 place François-Mitterrand 85000 La Roche-sur-Yon  
www.larochesuryon.fr/les-ptits-mercredis

## ANNEXE 5 – Exemple de fiche action

Proposition de fiche action – cadre évolutif si besoin selon avis de la commission d'animation du PEDT							
PEDT LA ROCHE SUR YON 2023 2026			ENJEU 1 - FAVORISER LE TRAVAIL COLLABORATIF ENTRE LES ACTEURS EDUCATIFS DU TERRITOIRE			CODE E1- O+ n°objectif - A+ n°action	
<i>Cocher pour l'objectif concerné</i>							
OBJECTIF 1	<input type="checkbox"/>	Faciliter la connaissance des acteurs entre eux et le partage des bonnes pratiques					
OBJECTIF 2	<input type="checkbox"/>	Co-construire des actions modélisantes pour les différents objectifs					
OBJECTIF 3	<input type="checkbox"/>	Co-construire des outils de gestion et de suivi des objectifs éducatifs entre les partenaires					
<b>PRESENTATION DE L'ACTION</b>							
Intitulé de l'action							
Éléments de bilan et diagnostic déterminants pour le choix de l'action							
Descriptif de l'action							
Public ciblé	ENFANTS - JEUNES				ADULTES		
	Enfance	3-6 ans	6-9 ans	9-11 ans	Jeunes	PARENTS	PROFESSIONNELS
Démarrage de l'action prévu				Fin de l'action prévue OU livrable attendu			
Résultats attendus							
Modalités pour l'évaluation							
<b>Informations sur le référent ou le binôme de référents d'actions</b>							
	ORGANISATION/ STRUCTURE/ASSOCIATION PORTEUSE		PRENOM - NOM		Coordonnées REFERENT		
REFERENT 1							
REFERENT 2							
	IDENTITE		Type de contribution (pédagogique, logistique, autre)				
Autres contributeurs							



# DIRECTION ÉDUCATION

02 51 47 47 03  
pedt.directioneducation@larochesuryon.fr

---

